

LA CITE

URBANISME ARCHITECTURE
ART PUBLIC

■ ET ■ SON
SUPPLEMENT
TEKHNE
CONSACRE A
L'INFORMATION
ET LA TECHNIQUE
DU BATIMENT

■ 1927. ■

VOLUME VI JANVIER NUM. 5

REVUE MENSUELLE BELGE
LA CITÉ
URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC
RECONSTRUCTION
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ BELGE DES URBANISTES
ET ARCHITECTES MODERNISTES (S. B. U. A. M.)

REDACTEURS :

MM. Fern. BODSON, architecte (Bruxelles); J. DE LIGNE, architecte (Bruxelles); J. EGGERICX, architecte (Bruxelles); Huib. HOSTE, architecte (Bruges); Raymond MOENAERT, architecte (Bruxelles); L. van der SWAELMEN, architecte-paysagiste (Bruxelles); J. M. van HARDEVELD (Amsterdam); M. Raph. VERWILGHEN, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles).
Secrétaire de la Rédaction.

COLLABORATEURS

ARCHITECTES :

Richard ACKE (Courtrai); H. P. BERLAGE (La Haye); H. J. BIRNSTINGL A. R. E. B. A. (Londres); Gaston BOGHEMANS (Menin); J. BORLEE (Jodoigne); Victor BOURGEOIS (Bruxelles); Ch. CONRARDY (Bruxelles); Julien de RIDDER (Bruxelles); Marcel GUILLEMINAULT (Paris); Léon GRAS (Anvers); J. E. HOEBEN (Bruxelles); V. HUSZAR (Hollande); LE CORBUSIER SAUGNIER (Paris); Edw. LEONARD (Anvers); J. J. P. OUD (Rotterdam, Hollande); Jozef PEETERS (Anvers); Gust. SCHLEICHER (Allemagne); F. SEROEN (Bruxelles); Raym. THIBAUT (Bruxelles); Carlos THIRION (Verviers); Henri VAN DE VELDE (La Haye, Hollande); Théo van DOESBURG (Paris); P. VORIN (Paris); E. A. VAN TONDEREN (Bruxelles).

CRITIQUES D'ART :

Maurice CASTEELS (Bruxelles); André de RIDDER (Anvers); Elie FAURE (Paris); FIERENS-GEVAERT (Bruxelles); Julien LEONARD (Paris); Paul LEON (Paris); Jacques MESNIL (Paris); Léon ROSENTHAL, Paris), etc.

TECHNICIENS :

Charles de GRONCKEL (Bruxelles); A. KNAPEN (Bruxelles); L. J. SERIN (Bruxelles), etc., etc.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « La Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, Saint-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies. Dépôt principal : Librairie LAMERTIN, 58-62 Coudenberg, Bruxelles.

ABONNEMENT: Belgique, 25 francs; Etranger, 30 francs. Le numéro, 2 fr. 50. Les abonnements peuvent se prendre en versant leur montant au crédit du Compte chèques postaux n° 166.21 (Revue : « La Cité ».) Moyennant un supplément de 3 francs les numéros seront envoyés mensuellement sous enveloppe cartonnée.

T E K H N E

REVUE D'INFORMATION CONSACRÉE A
L'ARCHITECTURE, L'URBANISME, L'ART PUBLIC
ET A LA TECHNIQUE DU BATIMENT

1^{RE} ANNÉE (NOUVELLE SÉRIE)
NUMÉRO 5. JANVIER 1927

UNE ENQUÊTE SUR " LA CONSTRUCTION
ET LA VIE MODERNE " PARIS

IL NE FAUT PLUS BATIR DE VIEILLES MAISONS

Un grand journal français «Le Quotidien», ému des difficiles conditions de logement dans l'agglomération parisienne, comme de l'insuffisance et de la maladresse des efforts accomplis par les autorités, a chargé un de ses collaborateurs, M. François Valdi, de mener une enquête sur « la construction et la vie moderne ».

Les articles, dans lesquels M. Valdi a rassemblé ses observations et les suggestions les plus radicales, sont reproduits ci-après grâce à la courtoisie du « Quotidien ».

Avec ses mâts, ses élévateurs, ses moufles et le réseau serré de ses étais, ses hommes d'équipage courant au long des passerelles ou chevauchant, tels des gabiers, des poutrelles légères comme des vergues, ce chantier évoquait tout naturellement l'image d'un grand voilier venu décharger à quai les trésors des mers du Sud.

Du moins, en avais-je ainsi décidé. Peut-être, par une réaction instinctive contre la platitude du décor environnant. Peut-être aussi, parce que, en cette fin d'année 1926, — la huitième de la guerre des loyers, — il n'est pas, à Paris, de plus beau spec-

tacle, et qui vous incite davantage au lyrisme, qu'un chantier de construction.

Celui-ci se dressait dans une étroite et triste rue du quartier des Archives, bordée de croulantes masures. A sa droite et à sa gauche, d'identiques taudis la serraient de près. Et, derrière ceux-là, il y en avait d'autres qui alignaient tant bien que mal leurs carcasses vêtues de noir, chargées d'ans, saturées de crasse.

Mais dans ce paysage désolé où une civilisation incohérente et débordée par son propre effort, enferme les derniers captifs de la cité, la maison nouvelle, bien qu'à peine ébauchée, apportait une promesse de joie, le réconfort d'une prochaine délivrance pour quelques réclusionnaires de l'habitation.

Elle allait prendre corps, peu à peu. Un jour, elle ôterait enfin ses habits de travail; et, derrière ses briques neuves et ses fraîches boiseries, des foyers ressusciteraient, dans la douceur de la lumière et du soleil retrouvés...

Un homme dirigeait cette merveilleuse éclosion.

Juché sur le plancher d'une brouette renversée, il n'offrait, en vérité, rien d'extraor-

SUPPLEMENT AU VOLUME VI. — N° 5 DE « LA CITE ».

dinaire ni d'imposant dans son aspect. Il était coiffé d'un chapeau mou, déformé et meurtri par les gravats. Une blouse qui avait dû être blanche, mais que la fréquentation des salles de dessin avait mouchetée de taches multicolores, l'enveloppait sans grâce. Enfin son regard, attaché aux feuillets d'un calepin d'écolier, décelait plutôt l'ennui des calculs insipides que l'éclat des pensers créateurs.

Et puis après? Les cités d'aujourd'hui comptent plus d'aspirants locataires que de philosophes. L'architecte est leur Démon, un Démon infiniment plus côté que celui de Platon.

J'en avais fait la réflexion, à voix haute. L'homme aux calculs haussa les épaules. Néanmoins, il daigna fermer son calepin et abandonner son piédestal. Puis :

— C'est là une opinion qui, bien que flatteuse, pouvait se soutenir autrefois. L'architecte a été longtemps l'homme omniscient par excellence. Et Balzac voyait l'expression d'une civilisation dans son architecture. Sans doute, s'il revenait dans ce monde, serait-il contraint de modifier son jugement. Rien n'est plus éloigné de la civilisation du XX^e siècle que les architectes qui sont censés la servir. J'imagine aisément la stupeur de nos descendants, devant la pauvreté d'imagination de mes confrères, réduits — si l'on met à part une petite troupe de révoltés — à bâtir des « palaces » en style Louis XVI et des « buildings » Renaissance, comme si ces mots, déjà, ne jureraient pas d'être accolés.

« A un autre point de vue, par contre, l'illustre baron Haussmann trouverait, au cours d'une résurrection imprévue, de légitimes sujets de fierté. Passant sur le boulevard qui porte son nom, il pourrait constater, tout d'abord, que l'art de tracer des rues et de bâtir des maisons avait été porté par lui à une perfection qui ne saurait être dépassée, puisque ses successeurs se contentent de le copier.

« Il reconnaîtrait, sans peine à de menus détails près, ses chantiers et leurs matériaux,

ses entrepreneurs et leurs méthodes, ses architectes et leurs plans. Il pourrait entrer, les yeux fermés, dans le plus récent des immeubles « à usage d'habitation ».

« Les usages, lui semblerait-il, n'ont guère changé depuis soixante ans.

« Comment soupçonnerait-il la lumière électrique, alors qu'en plein jour, pour descendre à la cave, il lui faudrait, comme en son temps, se brûler les doigts à quelque chandelle?

« Lui parleriez-vous de monte-charges, de moteurs électriques, après qu'il aura croisé, dans les escaliers, la vieille dame du cinquième s'essoufflant à porter jusqu'à la poubelle commune de la cour sa boîte à ordures?

« Le chauffage central? A d'autres. M. le baron Haussmann avait bonne opinion de ses compatriotes; jamais il ne les imaginerait assez baroques pour conserver, en pareil cas, ces cheminées rarement décoratives, encombrantes et coûteuses toujours.

« Lui mettez-vous sous le nez ce numéro de journal où il est annoncé que deux aviateurs anglais, pilotant des avionnettes, se proposent d'aller de Londres au Golfe Persique? Il s'esclaffera. Voyons, si l'aviation était une chose sérieuse, est-ce que législateurs, architectes, propriétaires, tous ceux qui, par devoir ou par intérêt, s'occupent d'urbanisme, n'auraient pas déjà tiré, en ce qui concerne l'aménagement d'une maison moderne, les enseignements qu'une telle constatation comporte? S'obstineraient-ils à coiffer cette maison d'un toit lourd et disgracieux exigeant des charpentes compliquées, grand dévorateur de place et d'argent, hérissé, par surcroît, d'objets saugrenus, dont la présence suffit à massacrer les plus belles perspectives?

— Une cigarette?

— Avec plaisir... Je continue.

« Nous sommes, en matière d'habitation, à ce point illogiques et bornés, que, ne sachant pas prévoir ce qui, demain, sera nécessaire à la vie du foyer comme à la vie collective, nous demeurons également inca-

pables de nous affranchir de servitudes qui, d'ores et déjà, s'avèrent inutiles.

« Pas de terrasse pour avions. Mais en dépit de ce qu'enseigne à nos ménagères une expérience déjà vieille, un architecte s'estimerait déshonoré s'il ne prévoyait pas, dans ses plans, un réduit sous les combles pour une boniche problématique.

« Vous disiez tout à l'heure, que l'architecte est un Démiurge. Et cela vous a valu un long et ennuyeux discours. Je crois l'avoir ramené, votre Démiurge, à de bien médiocres proportions. Peut-être fus-je trop sévère pour lui. J'en éprouve quelque remords. Il n'est pas le seul coupable. Ses collaborateurs naturels — le législateur qui trace les limites de son action, le capitaliste qui fournit les moyens d'exécution, l'entrepreneur qui exécute, et le citoyen, oui, même le simple citoyen, qui se contente de subir — tous concourent à maintenir cette gageure d'une architecture anachronique, d'une science du bâtiment immuable et périmée, dans une société qui se transforme chaque jour.

« Et retenez bien ceci : Rien de sérieux ne sera fait pour résoudre la crise du logement avec ses conséquences logiques que M. Le Corbusier appelle les « laissés pour compte » de l'urbanisme — natalité déficiente, taudis meurtriers, scandale des lotissements, désordres physiques et moraux de

toutes sortes, qui risquent d'emporter la grande ville — tant que l'architecte et le maçon ne changeront pas leurs méthodes.

« En attendant... »

Le crépuscule était venu. L'un après l'autre, les travailleurs du chantier s'en allèrent. Dans la nuit tombante, la maison en construction, avec ses frêles échafaudages semblait une chose dérisoire, une mécanique d'enfant qu'écrasaient de leurs masses compactes les grands taudis d'alentour. Silencieuse, elle paraissait morte, tuée par ces figures du passé.

Les mêmes pensées devaient hanter l'esprit de l'architecte, car, sans souci de transition, il reprit à voix basse, comme se parlant à lui-même :

— ... Où nous en sommes? Simplement à ceci : de temps en temps, quand le permettent les cupidités individuelles, les préjugés des amateurs trop zélés du passé, la résistance des « intérêts respectables », la chinoiserie de règlements surannés, nous démolissons un vieux taudis. Après quoi...

Il fit une pause. D'un geste circulaire il parut dénombrer les vieilles bâtisses de la rue; enfin le bras tendu s'immobilisa dans la direction du chantier :

« ... Après quoi, sur le même emplacement, nous bâtissons une vieille maison. »

(A suivre.)

François VALDI.

A R C H I T E C T U R E

LA CITE-JARDIN « UNITAS » A DEURNE, de l'architecte Van Steenberg. Un article documenté et illustré a paru, sous la signature de notre collaborateur Edw. Léonard, dans la revue « L'habitation à bon marché ». Unitas-Tuinwijk, société coopérative de locataires, a confié l'élaboration des travaux — plan d'ensemble et architecture — à Ed. Van Steenberg, à qui nous devons déjà d'intéressantes réalisations d'« architecture vivante » : plusieurs projets pour le sanatorium de Brasschaet, et de nombreuses habitations particulières dont nous citerons hors pair, celle de Berchem-Anvers, et celle, surtout, de Hove, la plus récente en date.

« La Cité » publiera prochainement une étude complète sur la Cité-Jardin «Unitas».

TRAVAUX RECENTS A PARIS

a) **La Nouvelle Maison des Journalistes** vient de s'ouvrir, rue du Louvre, dotée d'un grand confort et des perfectionnements désirés.

Mentionnons sa vaste terrasse d'où l'on embrasse Paris, sa grande salle de restaurant à quatre rangées de tables, et éclairée par neuf fenêtres. Une salle plus restreinte y est adjointe destinée à recevoir les femmes et les couples « qui veulent partager le menu des célibataires masculins ».

« La bibliothèque sous la coupole est d'un heureux effet. Le vestiaire, le salon, la salle de travail, des cabines téléphoniques sont des plus accueillantes », et ont acquis l'approbation de leurs nouveaux usagers.

b) **Le restaurant et la librairie des étudiants parisiens.**

Dans un cadre historique, quai de la Tournelle, dans l'ancien hôtel de Nesmond, les travaux se poursuivent activement et seront terminés pour la fin de l'année.

Vers le nouvel an, les étudiants pourront manger chez eux, dans des conditions ex-

ceptionnelles de confort et de bon marché.

Il y aura deux services le matin et deux le soir, ce qui représentera douze cents repas pour la journée.

La cuisine sera une des mieux agencées de Paris. Avant d'en arrêter les plans, Monsieur Gattino a visité plus de deux cents établissements de la capitale, parmi les mieux installés.

Tous les étudiants, Français ou étrangers, auront accès dans le nouveau restaurant qui, en dehors de la grande salle aura six petites salles formant loggias, dont une réservée aux étudiantes et une aux professeurs. Ceux-ci et celles-là pourront d'ailleurs, s'ils le préfèrent, prendre leurs repas dans la salle commune.

Outre leur restaurant, les étudiants vont avoir leur librairie.

Située en plein quartier des Ecoles, au coin du boulevard Saint-Michel et de la rue Pierre-Sarrazin, cette bibliothèque ouvrira le 1^{er} novembre pour la rentrée des Facultés.

« Au Commerce des Idées », telle sera l'enseigne de la nouvelle firme, enseigne symbolique et signée de Carlègle.

La librairie, comme toute autre maison du même genre, vendra à tout le monde, mais une combinaison ingénieuse permettra aux étudiants de profiter de prix spéciaux.

Cependant l'innovation la plus pratique sera le cabinet de lecture.

On sait que les livres techniques ont augmenté depuis trois mois de plus de 40 p.c. et que leurs prix les interdisent aux bourses même moyennes.

Pour remédier à ce grave inconvénient, le cabinet de lecture possédera les ouvrages techniques usuels en plusieurs exemplaires, chacun d'eux pouvant être conservé, pour un abonnement modique, pendant plusieurs mois, c'est-à-dire pendant toute la période où ils doivent être consultés.

« Au Commerce des Idées » publiera également les thèses au véritable prix de revient,

ce qui n'est pas un mince avantage pour les intéressés.

Le sous-sol sera consacré au cabinet de lecture, qui sera le coin familial de la maison.

Mais tout cela coûte très cher et le premier million est déjà englouti.

L'ARCHITECTE FRANTZ JOURDAIN a fait au congrès de la Société Centrale des Architectes Français (Paris 25 août 1926) une très brillante causerie sur la « Confédération des Travailleurs intellectuels » fondée en 1920, et groupant en une vaste association d'aide morale et de défense des intérêts matériel, tous les travailleurs de la pensée. La difficulté était d'éviter, dit M. Jourdain, de confondre les idées personnelles, esthétiques, avec les besoins professionnels.

La société groupe actuellement 195,000 membres, son but direct est l'amélioration de la situation pécuniaire et matérielle des intellectuels « par des moyens légaux, énergiques, consciencieux, mais nullement violents ».

Le conférencier a brièvement parlé de l'organisation générale de la C. T. I., des adhérents étrangers. Il a rappelé que le prochain congrès de la C. T. I. internationale se tiendra en Belgique en 1927.

La revue « L'Architecture », qui consacre un second numéro au Congrès du 25 août dernier, publie, outre la conférence de F. Jourdain, une causerie intéressante de l'architecte G. Veissière sur « **Les Concours Publics. Sa discipline et les sanctions** ».

La discipline et le groupement d'abord, seront la force des architectes qui se proposent d'aborder un concours.

Les concours d'idées, à deux degrés, sont la meilleure formule à atteindre.

Examen de la question du devis à déterminer en concours.

La suggestion suivante : « Quand un programme est publié, la commission mixte des concours publics se réunit d'urgence, elle l'examine et elle avertit immédiatement le monde de l'architecture par circulaires, par

journaux, de sa décision relativement au concours en question, en l'autorisant ou non ».

LES ARCADES DES CHAMPS-ELYSEES. — « Les Galeries à Bruxelles, celles de Victor-Emmanuel à Milan, celles du Palais Royal à Paris, les arcades de la rue de Rivoli, le tour de la place à Salamanque ont été ou sont encore des lieux de rendez-vous élégants pour les touristes des deux mondes. On vient d'ajouter à cette collection de passages couverts, fils mondains des cloîtres religieux, les Arcades des Champs-Élysées, à Paris, qui relie l'Avenue à la rue de Pontthieu, sur l'emplacement de l'hôtel fameux du bourgeois Dufayel.

C'est une assez belle chose. Les piliers de marbre rouge sont majestueux. Les verrières sont sobres, belles et lumineuses. Les magasins élégants et modernes à souhait. Deux fontaines de cristal, élancées et brillantes joueront devant des parterres fleuris. »

LES CASERNES DESAFFECTEES EN FRANCE. — Par la suppression de régiments, la réduction de la durée du service militaire, et l'occupation des territoires rhénans, de nombreux locaux d'habitation militaires restaient sans emploi, tandis que la population urbaine était contrainte aux pires conditions de logement.

Ainsi qu'il en a été rendu compte au Congrès des Villes et au Congrès des maires, tenus à Paris, l'autorité militaire faisait la sourde oreille aux demandes pressantes des municipalités pour la cession des locaux et terrains disponibles.

Les nouvelles mesures d'économie prises par le gouvernement viennent de mettre un terme à cette situation en désaffectant un certain nombre de casernes inoccupées.

Deux solutions s'offrent, semble-t-il, pour l'utilisation de ces locaux : soit affecter à usage de bureaux (de l'Etat ou des services municipaux) les dites casernes, et par ce fait rendre libres un grand nombre d'habitations

privées, jusqu'ici vouées aux services administratifs, soit, au contraire, utiliser les casernes, après aménagements, en logements ouvriers. Cette dernière solution paraît être la plus compliquée et la plus onéreuse, puisqu'elle entraînerait la réfection totale des locaux, souvent rendus inhabitables par l'abandon où ils furent laissés, et dépourvus de toutes les commodités nécessaires aux ménages.

De l'avis de compétences il serait donc préférable et plus rapide d'utiliser les casernes comme bureaux administratifs, ce qui rendrait à leur usage normal un grand nombre de maisons actuellement occupées par ces services.

VIEUX-BRUXELLES. — Le comité d'études du Vieux-Bruxelles s'est réuni dernièrement à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. A. Max, son président.

Il a d'abord entendu un rapport très complet de son secrétaire, M. Max Fauconnier, sur les travaux accomplis au cours de l'exercice écoulé.

M. Victor Tahon, vice-président, a ensuite attiré l'attention de ses collègues sur la vieille petite chapelle de la Madeleine, qui est menacée de disparition, si l'on donne suite au projet existant de prolonger la rue Duquesnoy en ligne droit vers le nouveau quartier de la Putterie. Si l'intérêt archéologique de cette chapelle n'est pas extraordinaire, celui de sa tourelle, par contre, est absolument remarquable à cause de son architecture élégante et de sa silhouette bien connue des Bruxellois au milieu de leur paysage urbain. Aussi est-il souhaitable que cette tourelle, au moins, soit sauvegardée, conservée et même restaurée.

L'INAUGURATION DE LA PETITE FOIRE DES ARTS DÉCORATIFS a eu lieu au cours de ce mois, à Paris. Organisée par les grands magasins du Printemps, la « Petite Foire » réunit les dernières et multiples productions de l'« Atelier Primavera » en meubles, céramiques, verreries, tissus, tapis, etc., etc.

Les discours inauguraux n'ont pas manqué d'utiliser les « grands » mots et les phrases sonores — « le grand effort fait par l'Exposition des Arts Décoratifs et Industriels modernes » — le grand public qui s'est profondément intéressé à cette manifestation »... — « petite foire mais qui est en réalité une grande démonstration de l'art décoratif moderne... — véritable renouveau de l'art français »... etc., etc.

Que reste-t-il de l'exposition après ce massacre ?

AU SERVICE ARTISTIQUE DU BON MARCHÉ. — De « Savoir et Beauté » :

« Nous sommes heureux d'apprendre que notre collaborateur et ami M. Léon Sneyers vient d'être attaché aux établissements du Bon Marché à Bruxelles, en qualité de directeur des créations modernes. L'excellent artiste assurera en somme la belle mission qui est dévolue, à Paris, aux maîtres Dufrenoy, Follot, etc., dans la direction des services d'arts décoratifs de la Maîtrise, de Pomone, de Primavera, etc., aux grands magasins des Galeries Lafayette, du Bon Marché, du Louvre, etc. Il faut féliciter MM. Vaxelaire de l'heureuse initiative qu'ils viennent de prendre.

« Il y a décidément quelque chose de changé en Belgique, au point de vue des arts décoratifs. Nous ne pouvons que nous en féliciter. »

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.— Le « Moniteur » du 9 décembre publie les nominations et promotions dans les ordres nationaux faites à l'intervention du Ministère des Sciences et des Arts « en reconnaissance des services rendus aux arts ».

Nous y relevons les noms de quelques architectes. Ce sont : M. Armand De Saulnier, architecte à Bruxelles, qui a été nommé chevalier de l'Ordre de la Couronne et M. Edmond Peel, architecte à Louvain, nommé chevalier de l'Ordre de Léopold II.

U R B A N I S M E

T O W N P L A N N I N G A U X I N D E S

Voici un bref résumé de l'activité urbanistique aux Indes, d'après un article fort intéressant paru dans « Garden - Cities and Town-Planning » (août - septembre 1926).

L'origine des Associations pour l'amélioration des centres urbains aux Indes (Town-improvement Trusts) est dû aux mesures prises pour enrayer les ravages de la peste qui sévit durement des années 1902 à 1908, et dont on ne tarda pas à attribuer la cause essentielle aux conditions désastreuses et au manque d'hygiène des grands centres.

Une conférence, tenue à Lucknow par d'éminents spécialistes en même temps que par des délégués gouvernementaux fit appel aux dirigeants du pays entier pour les mesures de décongestion des plus denses agglomérations, pour l'amélioration des systèmes d'évacuation des eaux usées, pour l'aménagement d'espaces libres et pour la création de moyens de communications plus aisés.

Les Associations, d'accord avec les grandes municipalités, pourvues bientôt de ressources généreuses, se mirent à l'œuvre. Leur activité fit sentir ses bienfaits aussitôt, par la réalisation des projets d'amélioration urbaine à Lucknow et Allahabad.

Cependant, on ne tarda pas à envisager l'envergure énorme des travaux nécessaires et qui dépassèrent vite les prévisions et les ressources.

Un décret fut conclu autorisant pour les Associations intéressées, l'acquisition de terrains, rapide et avantageuse.

Ce décret fut appliqué à Lucknow et à Caunpore en 1919, et à Allahabad en 1920. Une aide financière fut allouée par le gouvernement.

Des changements d'autorité dus à la politique, firent longtemps opposition au bon achèvement des travaux entrepris, puis substituèrent bientôt aux techniciens avertis, des juristes comme membres « honoraires » et

« qui n'avaient guère de temps à donner à des travaux d'utilité publique d'une telle envergure ».

Cependant l'œuvre accomplie à Allahabad, par exemple, est tout à fait importante et mérite tous les éloges.

Le « Civic Survey Report », émanant de l'Association directrice, met au point de façon précise et attrayante les résultats de leur activité urbanistique.

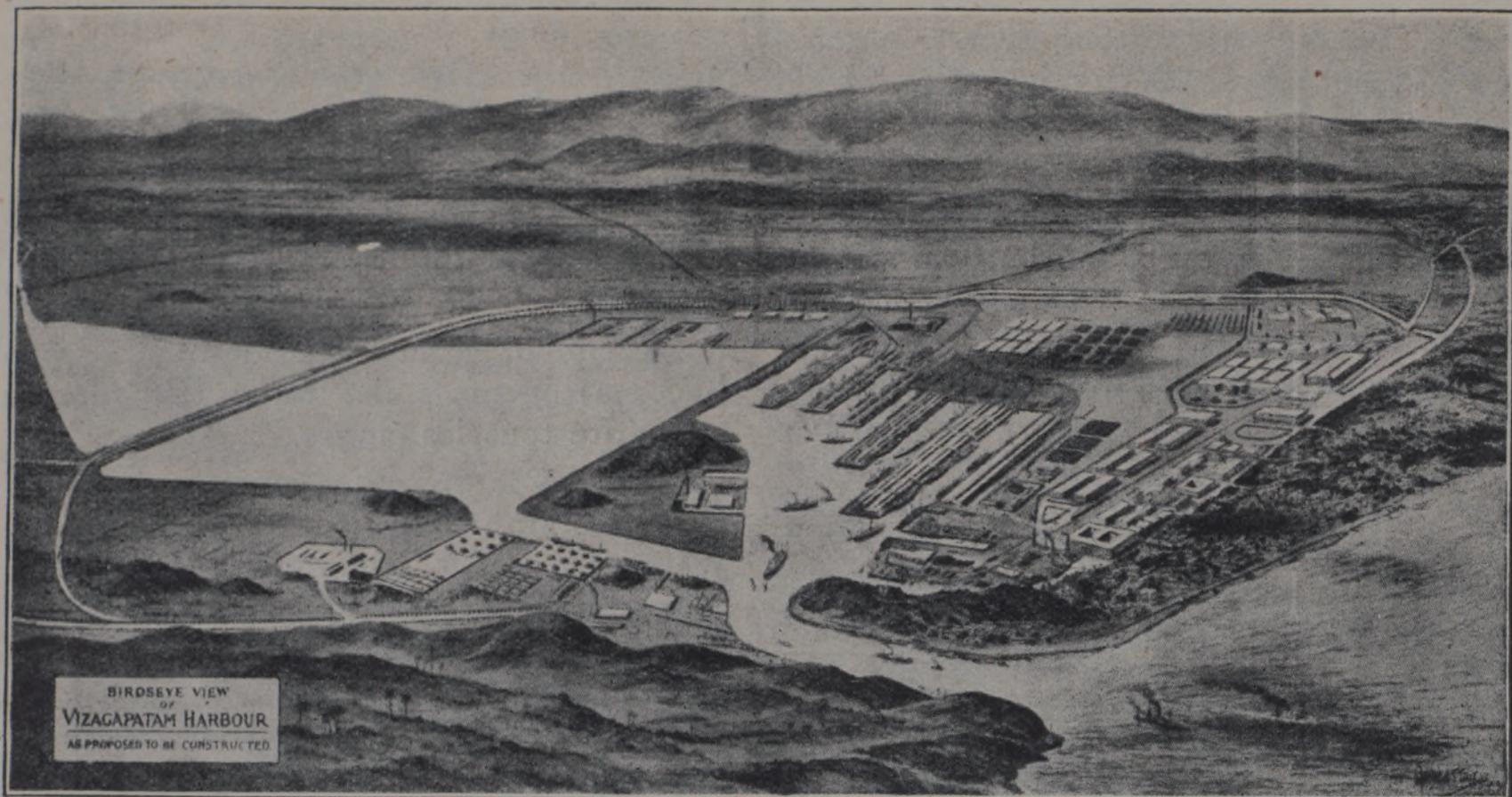
Dans l'ouest les résultats acquis sont aussi convaincants, puisqu'ils ont amené une sensible diminution de la mortalité et amélioré l'esprit civique de la masse.

Le récent « Report on the Civic Survey » émanant de la municipalité de Vizagapatam accuse encore la clairvoyance et les très modernes soucis des autorités hindoues. Cette ville, explique-t-on, primitivement une bourgade, de forme triangulaire, bornée à l'est par la Baie de Bengale, et à l'ouest par un lac — s'efforce de devenir le port le plus important de la côte entre Calcutta au nord et Madras au sud. Par là, Vizagapatam serait la porte d'entrée du trafic vers les provinces centrales de la péninsule. Elle projette donc d'aménager à l'ouest — se servant du lac existant — un port vaste et muni de toutes les installations requises.

La ville devra se développer de manière à entourer entièrement le lac et le port.

L'Association pour le développement de la ville de Rangoon fut créée en 1920 — et s'est déjà placée à la tête du mouvement urbanistique aux Indes.

Edifiée vers 1850 par l'autorité militaire et sous la direction clairvoyante du lieutenant Fraser, Rangoon a l'immense avantage



d'un excellent point de départ — le nœud de son développement actuel.

Le second avantage considérable de cette municipalité est de posséder un vaste domaine urbain, ressource financière unique pour son expansion projetée. L'ensemble du territoire municipal est divisé en zones de développement; celles-ci subdivisées en quartiers (settlement) traités séparément les uns des autres, mais unis par le plan général. Les dépenses faites pour la réalisation de ce plan général pour l'année 1924-1925 s'élèvent à plus de 150,000 livres et se répartissent sur 79 quartiers en voie d'aménagement.

LA VOIE TRIOMPHALE. — Nous détachons d'un quotidien français la note suivante concernant un projet du fameux Haussmann.

« L'Illustration » vient de publier un plan du Paris « haussmannisé », avec voies créées

par Haussmann, voies continuées par la III^e République, et voies qui restent en projet.

» Mais elle a oublié cette fameuse voie triomphale, dont le boulevard Henri IV est un tronçon inachevé, et qui devait relier, en ligne directe, la Bastille au Panthéon.

» La preuve de ce grand projet et sa trace se retrouvent dans la disposition curieusement oblique du pont Sully.

» Cette direction est inexplicable et illogique si l'on ignore ou si l'on oublie que Haussmann a insisté pour qu'il en soit ainsi.

» Verrons-nous jamais l'achèvement de cette grande avenue. Verrons-nous, par la même occasion, la Halle-aux-Vins du quai Saint-Bernard transformée (il en fut question du temps de M. Fallières) en cité universitaire?

C'est le secret du futur plus grand-Paris que la crise actuelle de l'habitation ne permet point d'entrevoir autrement qu'à travers la brume imprécise et azurée des rêves.

LA CITÉ ARCHITECTURE URBANISME

VOLUME
6

NUMÉRO
5

UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE A HAARLEM

(P L A N C H E S I A I V)

L'architecte Ir. P. F. De Bordes vient d'achever la réalisation à Haarlem d'un nouveau groupe scolaire, comprenant une école communale double pour garçons et filles et un vaste local de gymnastique.

Cet ensemble manifeste, par son plan clairement composé, comme par une belle ordonnance des façades, une production intéressante de l'architecture hollandaise officielle.

Nous donnons ci-après quelques précisions concernant le travail de l'architecte De Bordes, d'après l'exposé qu'il en a fait lui-même dans la revue « Bouwkundig Weekblad » (31 juillet 1926).

Le plan général du groupe découle naturellement de la forme particulière du terrain : un triangle approximatif, dont les deux côtés sont occupés par les deux écoles, et la base par la salle de gymnastique. Cette disposition ménage une cour spacieuse intérieure, réservée, ainsi que la cour extérieure, plus vaste encore, aux jeux et récréations des écoliers. Ces cours sont d'ailleurs garnies de plantes et fleuries; une fontaine d'eau potable en complète l'équipement.

L'entrée principale des écoles est encadrée de deux masses de maçonnerie renfermant les escaliers respectifs des deux écoles. Outre les locaux restreints indispensables (installations sanitaires, ves-

L A C I T É . J A N V I E R 1 9 2 7

tiaires, etc.), chaque école comprend 7 salles de classe dont 2 sont placées au-dessus de l'entrée principale.

Un soin particulier fut apporté aux peintures intérieures, avec le souci de rendre agréable et de bon goût les grands et les petits locaux, tout en accusant leurs formes constructives.

C'est ainsi que les murs des classes sont d'un ton bleu-vert, bordé de noir, contrastant avec la teinte jaune d'un lambris : des carreaux céramiques d'un brun doré complètent ce lambris au droit des radiateurs. Les salles réservées à la direction sont entièrement lambrissées de plaques en « celatex », peintes en tons rouges et or et retenues par des cadres en bois peints en gris de fer et en noir; les panneaux des portes d'un vert chaud encadré de noir se détachent de ce fond.

Pour les boiseries des corridors, l'architecte a choisi un ton chaud brun-orange; ces corridors, tout comme les porches d'entrée et les dégagements, sont pourvus d'une plinthe en granit gris, qui garnit également la balustrade et les parois latérales de la cage d'escalier. La rampe, qui reproduit le mouvement des marches, est couverte de blocs en marbre poli. Les marches en béton sont pourvues d'un revêtement monolithe noir. Ainsi la cage d'escalier est tout entière d'une tonalité grise et nacre qu'égayent cependant la lumière multicolore qu'y déversent des vitraux chatoyants.

Signalons pour finir que l'installation générale du groupe est complétée par une chaufferie au gaz, placée sous le local de gymnastique.

R. C.

LA NOUVELLE GALERIE DU CENTAURE

(P L A N C H E V)

Cette nouvelle galerie s'est ouverte récemment au 62, de l'avenue Louise, à Bruxelles.

Son inauguration était bien attendue, ce qui fit aller les avis et les critiques, au premier jour de visite.

L'œuvre de l'architecte A. Blomme manifeste, en tous cas, un beau souci de mise au point. La grande salle d'exposition du rez-de-chaussée est, dans des dimensions vastes, d'une atmosphère agréable, sobre, ainsi que le requiert l'utilisation du local. Cette salle offre pourtant deux éléments, desquels l'architecte n'a pu s'abstenir d'exhiber son goût de l'ornemental : la grande verrière qui forme un plafond, assez lourdement « art décoratif » et l'énorme gorge double qui unit, au sommet des quatre murs, la verticalité de ceux-ci au plan horizontal du plafond. Cette gorge, moulurée et proportionnée à la façon d'un Hoffmann 1905, sert-elle à préciser la hauteur des murs exposants? ou encore à abriter les appareils d'éclairage par réflexion? Nous ne sommes pas sûrs du rôle qui lui est accordé, et cela nous pèse et nous tracasse beaucoup.

Un Hoffmann 1905 aurait aimé, sans doute, le jeu d'escalier qui décore et conduit sans décision aux salles de l'étage. C'est imprévu et amusant, certes : et peut-être est-ce utile à une salle d'exposition mondaine, assidument fréquentée.

LES FORMES DANS LA NATURE

(P L A N C H E VI)

Les formes dans la nature ont certes influencé, à plus d'une époque, celles de l'architecture.

Que dire des curieuses comparaisons qu'offrent les photographies ci-contre, extraites de la revue « Uhu » (juin). M. Breuer, qui présente ces intéressants documents, se demande si l'échelle architectonique ne puise pas, au-delà de l'homme, ses formes et ses proportions.

L U X E E T M I L L I O N S

Il y aurait matière à un article abondant sur l'efflorescence du « style Banquier ». Cela serait peut-être assez décevant, il est vrai.

Il faudrait en tout cas tenir compte du facteur Publicité, puisqu'il s'agit d'encourager la foule en lui montrant beaucoup de somptuosité inutile. C'est encore un peu l'histoire du miroir et de l'alouette...

Ad. Loos écrit : « Une banque doit vous dire : dépose ton argent, il sera bien gardé ».

Il semble que la formule en vogue pour cet encouragement se résume à : une façade riche, beaucoup de fenêtres, des pilastres, des dorures et une salle des pas-perdus à colonnades.

Nous avons vu, pourtant, — à l'étranger — bon nombre d'établissements financiers. Leur architecture était humblement, strictement soumise à l'organisation rigoureuse de l'intérieur. Et il nous a semblé qu'il y avait, dans cette organisation vivante, traduite par les matériaux, un appel à la confiance, une garantie de sécurité bien plus efficace que toutes les dorures et les colonnades du monde. C'était à Amsterdam et à Francfort.

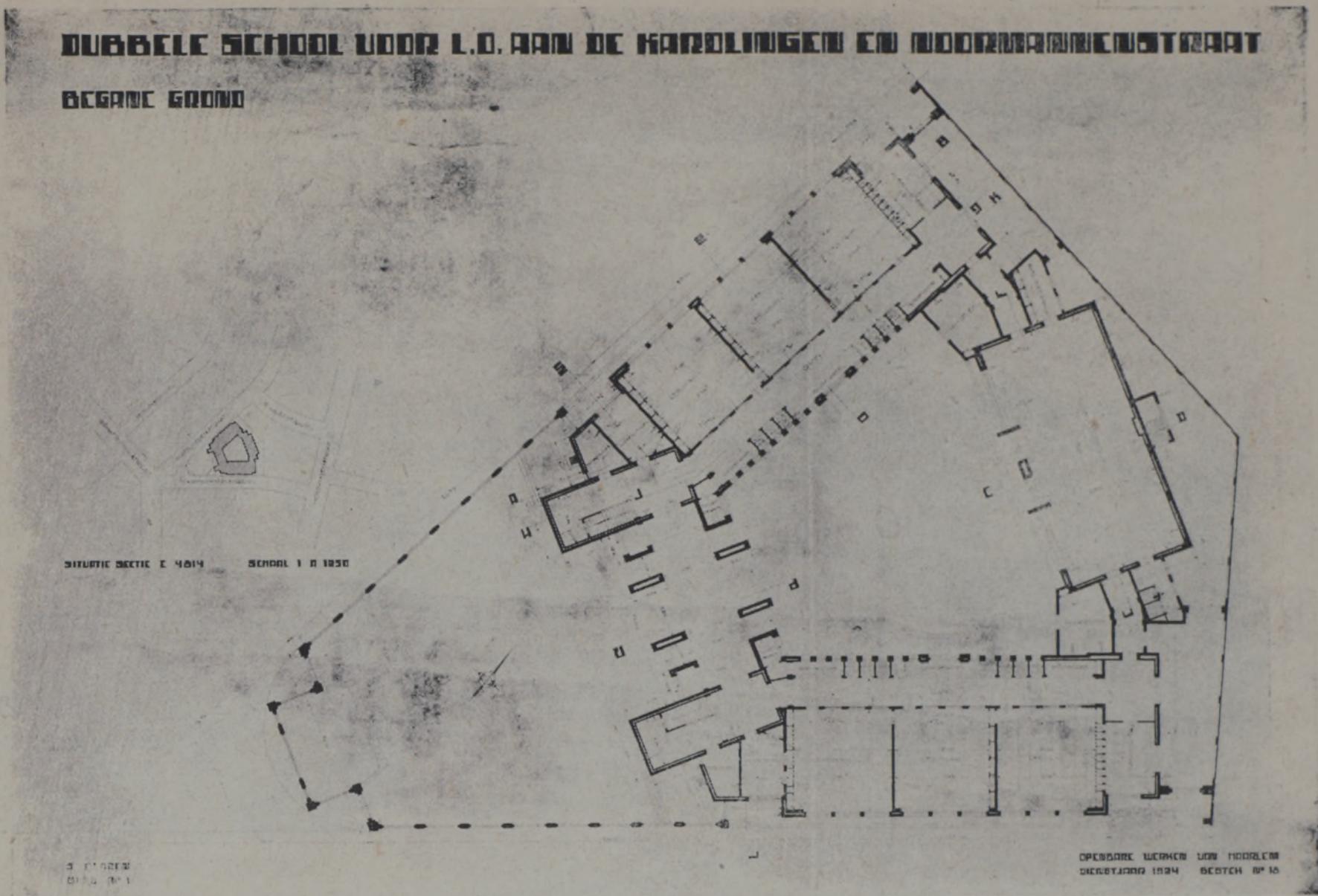
Tout dernièrement, un journaliste français nous apprend ceci :

La Banque de France, dit-il, promet que, désormais, « ses immobilisations et installations ne donneront lieu à aucune critique ».

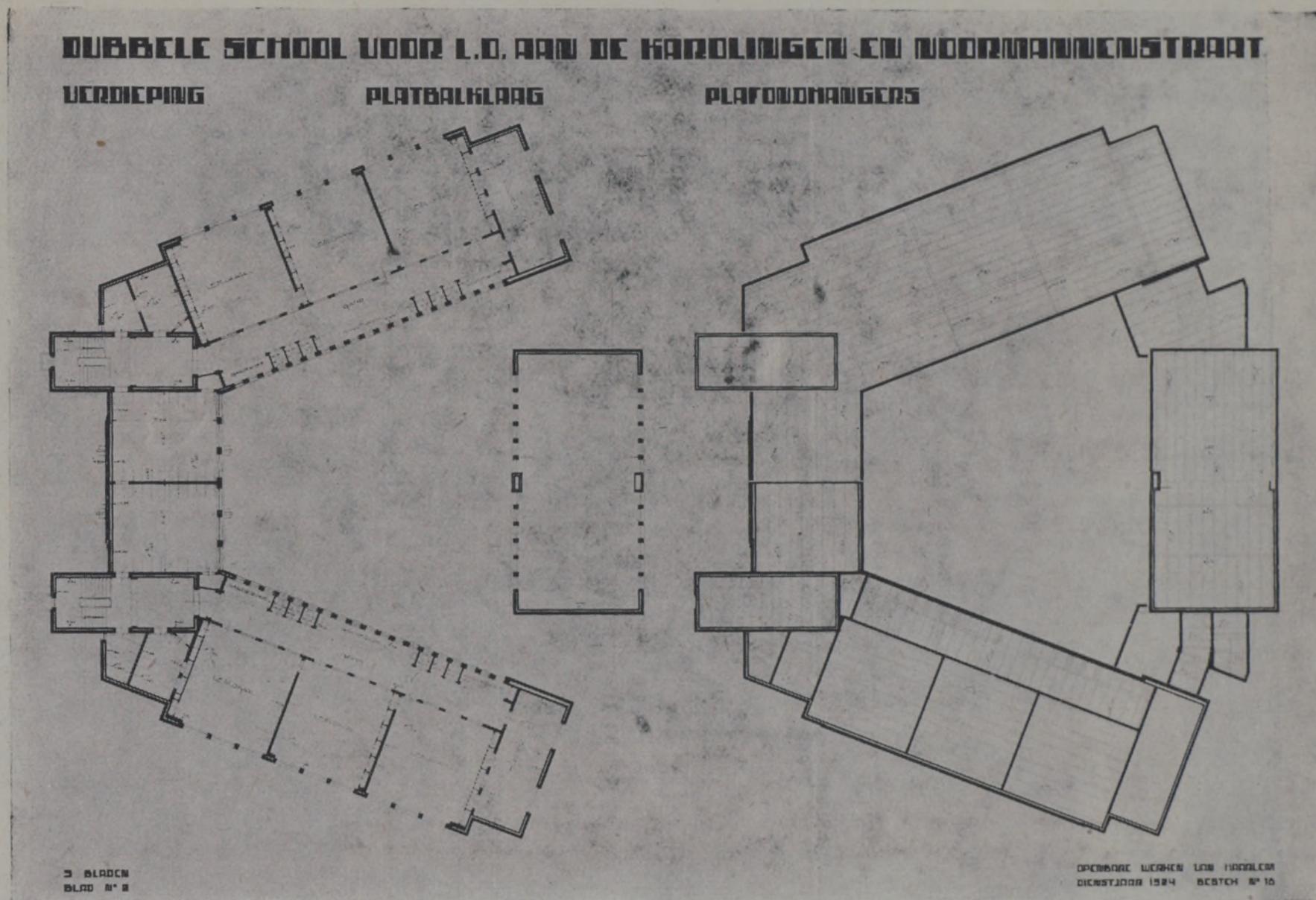
Il ajoute : C'est avouer implicitement que nous n'avions pas tort de signaler tant de somptueux et inutiles ameublements.

E. H.

DUBBELE SCHOOL VOOR L.O. AAN DE KAROLINGEN EN NOORMANNENSTRAAT
BEGANE GROND



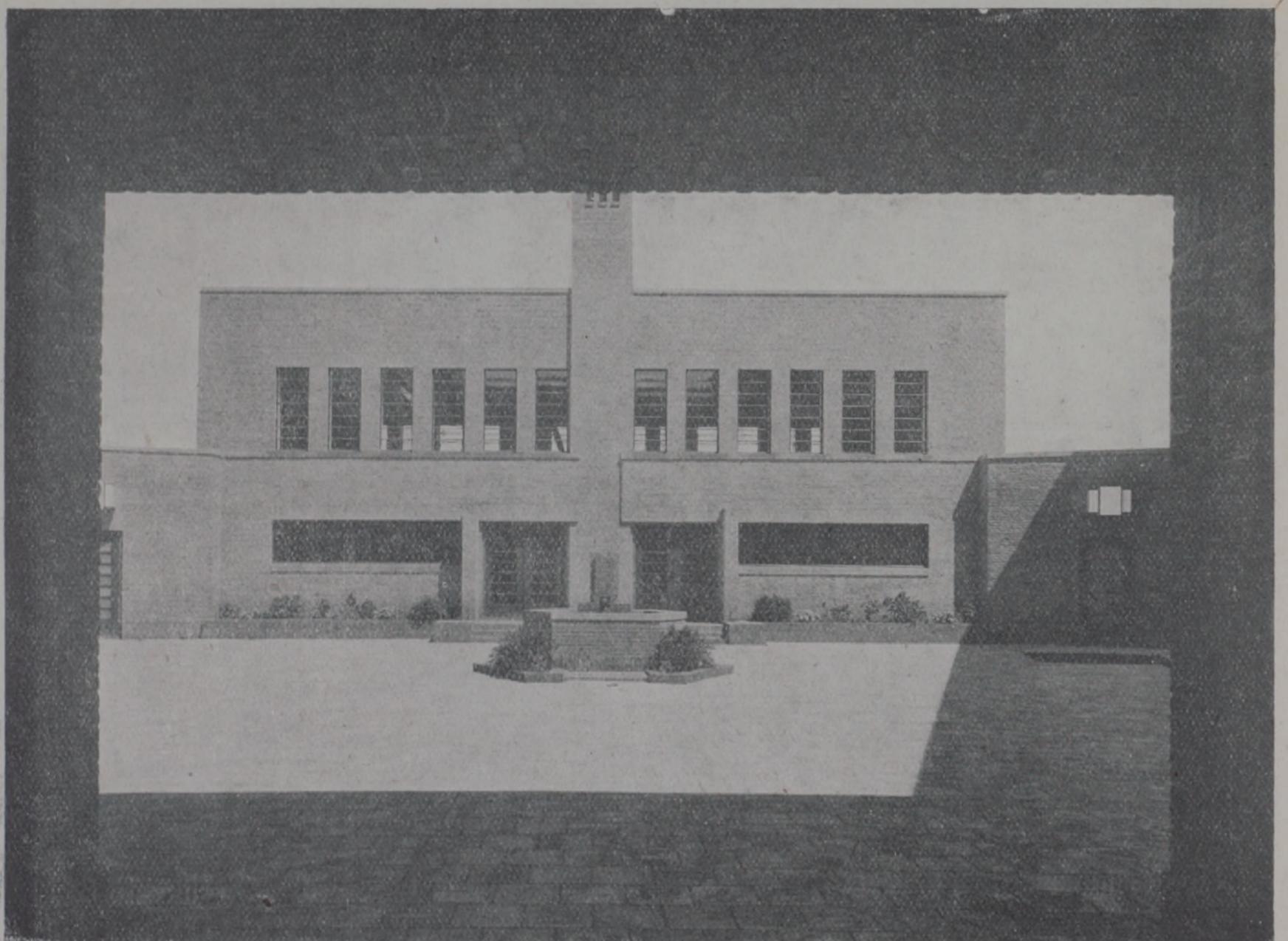
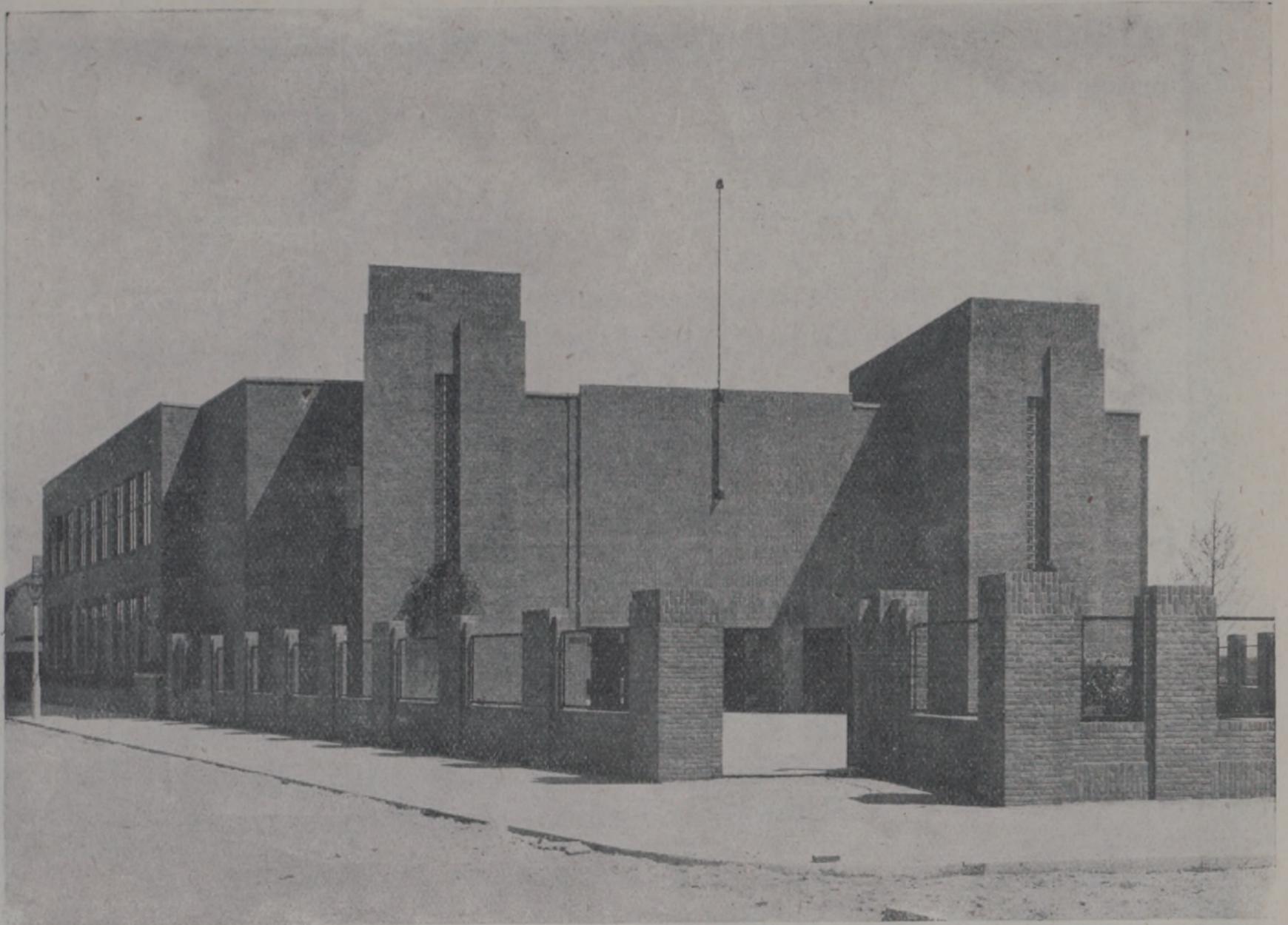
DUBBELE SCHOOL VOOR L.O. AAN DE KAROLINGEN EN NOORMANNENSTRAAT
VERDIEPING PLATBALKLAAG PLAFONDHANGERS



Ecoles jumelées à Haarlem (Hollande)

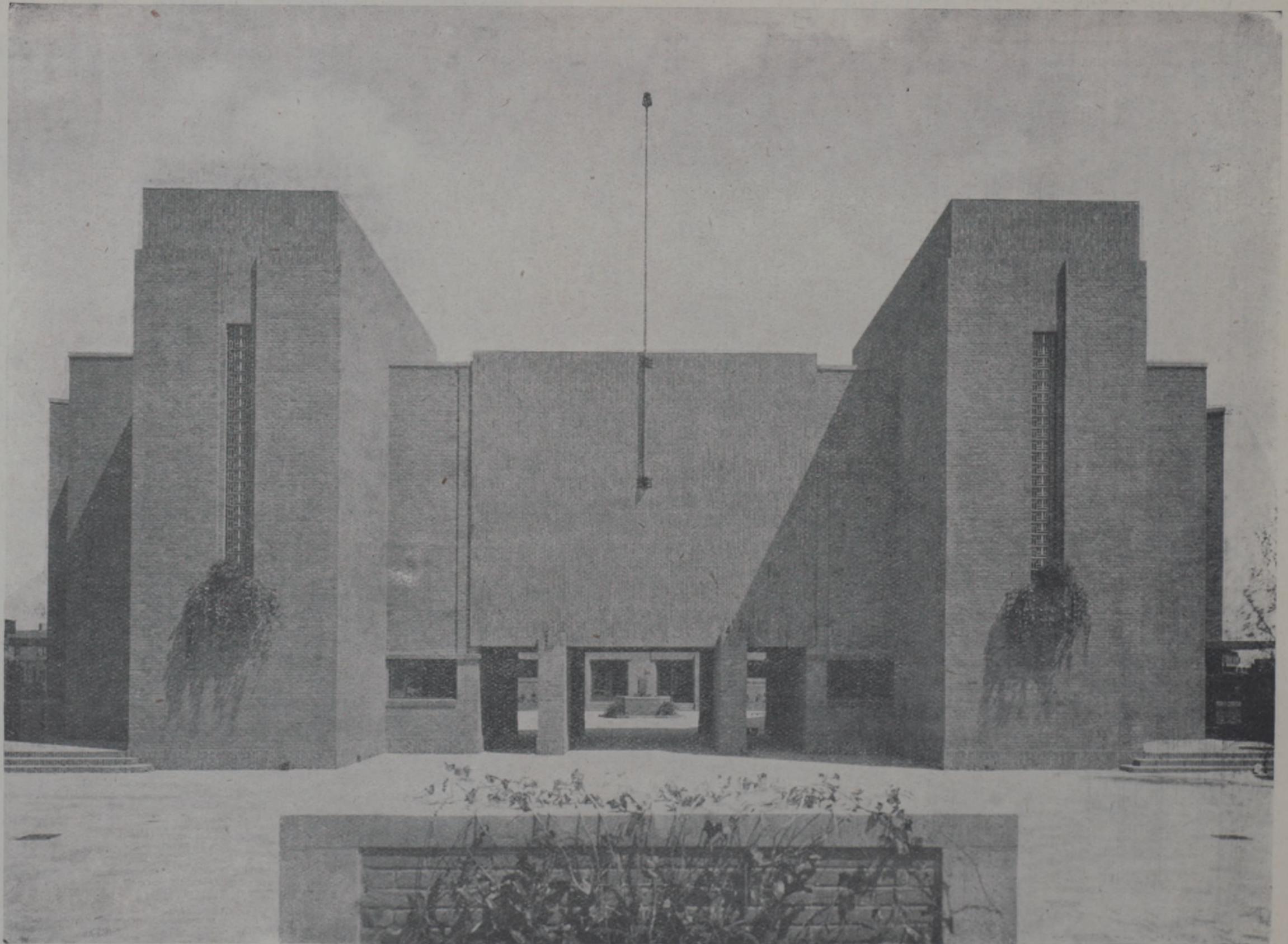
Ir. P. F. De Bordes, Architecte B. N. A.

PLANCHE II



Ecoles Jumelées à Haarlem (Hollande)

Ir. P. F. De Bordes, Architecte B. N. A.

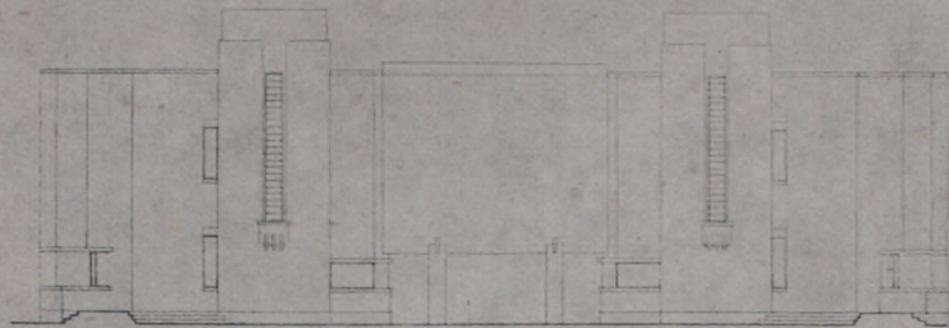


Ecoles Jumelées à Haarlem (Hollande)

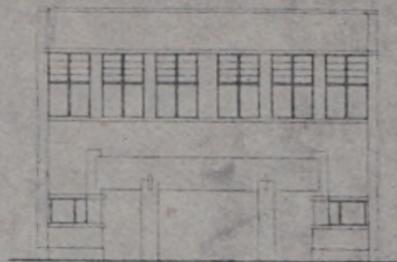
Ir. P. F. De Bordes, Architecte B. N. A.

PLANCHE IV

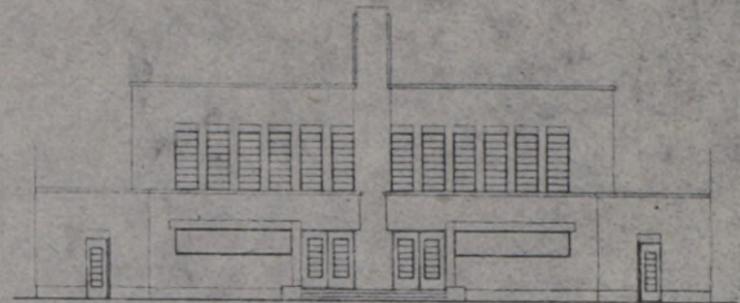
**DUBBELE SCHOOL VOOR L.O. AAN DE KAROLINGEN EN NOORDMANNEENSTRAAT
GEVELS**



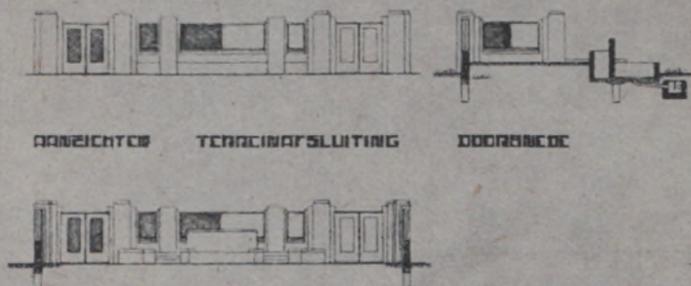
VOORGEVEL



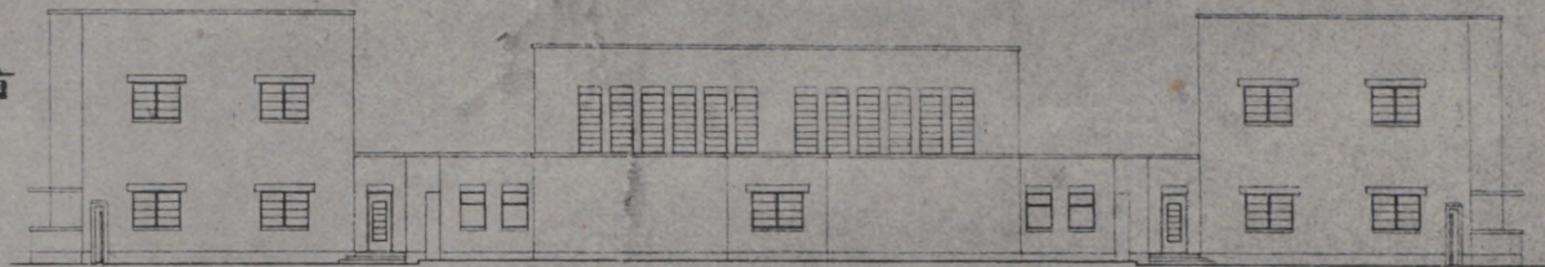
ACHTERGEVEL VOORGEBOUW



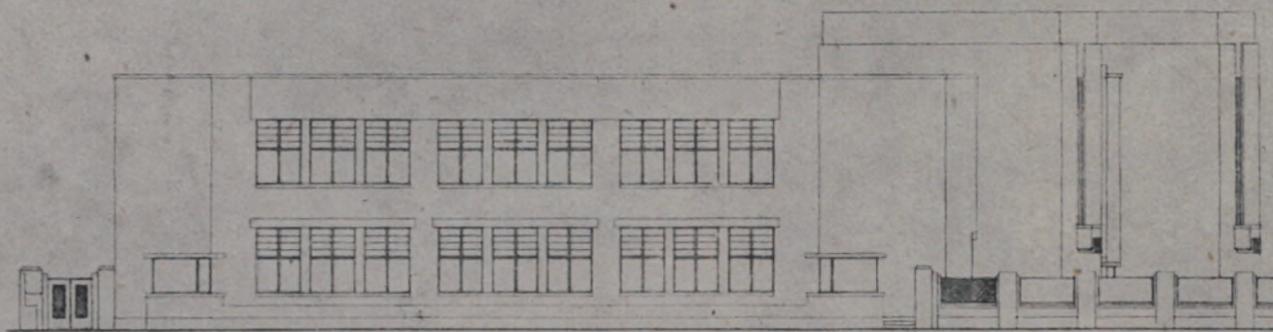
VOORGEVEL GURRASTICHAAL



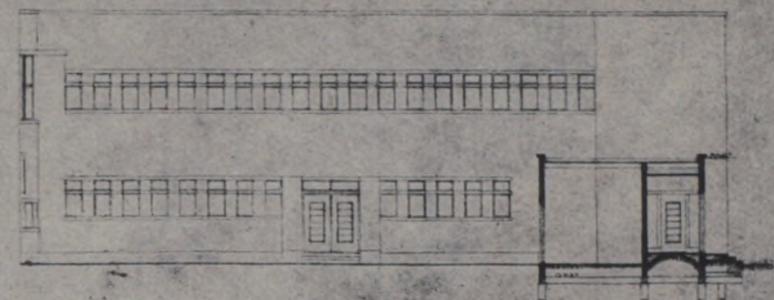
AANZICHTOP TERRASAFSLUITING DOORREDE



ACHTERGEVEL



ZIJGEVEL



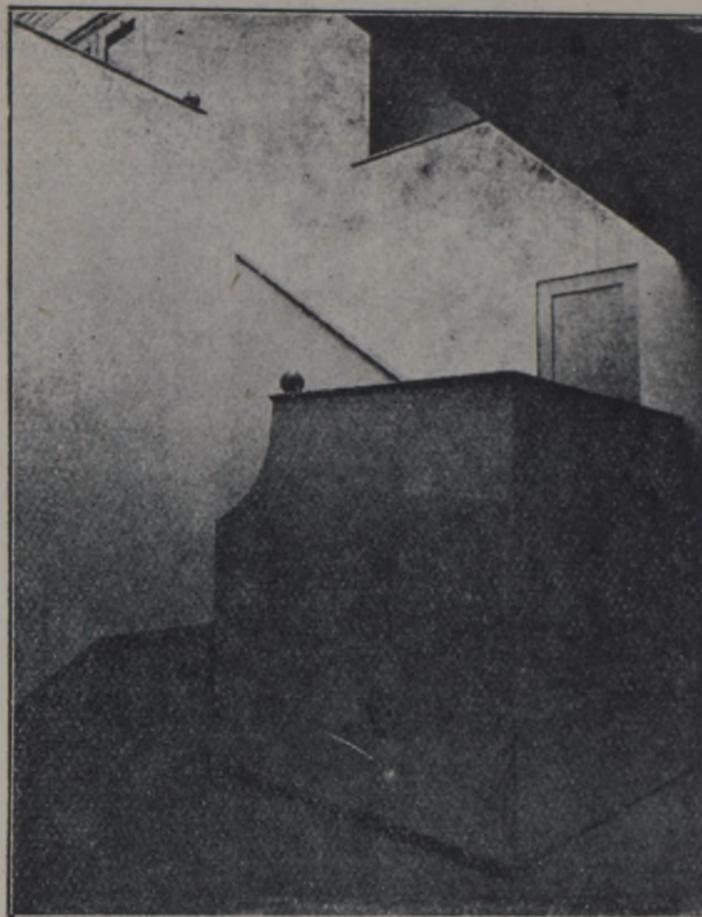
ZIJGEVEL BINNENPLAATS

3 BLADEN
BLAD N°4

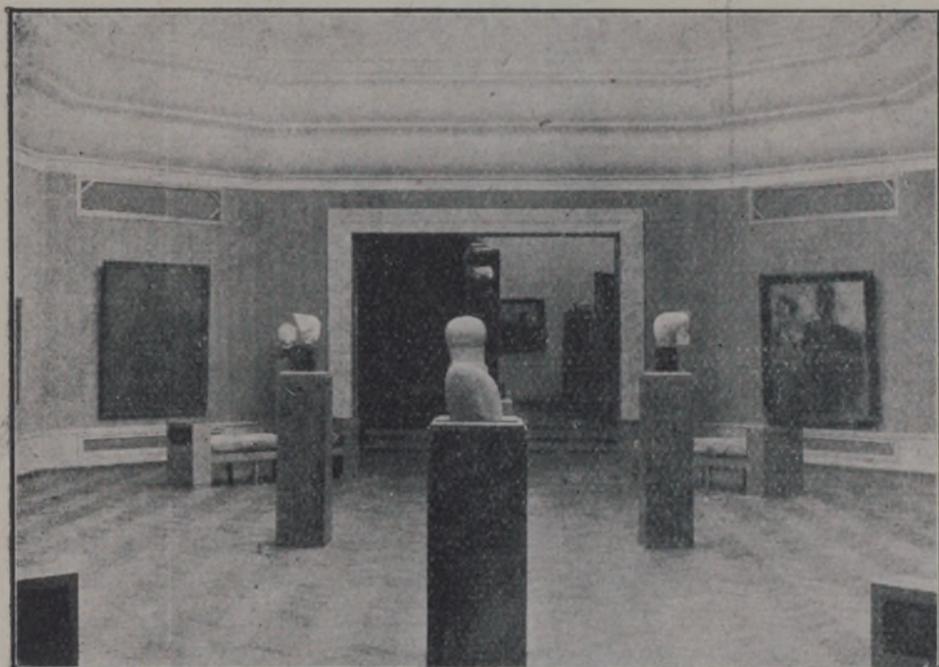
OPERATIE WERKEN VAN HOBBLEN
DIENSTJAAR 1984 SCOUT N° 12



La salle donnant sur la rue de la Grosse Tour



Le Hall



La grande salle sur l'avenue Louise (côté gauche)

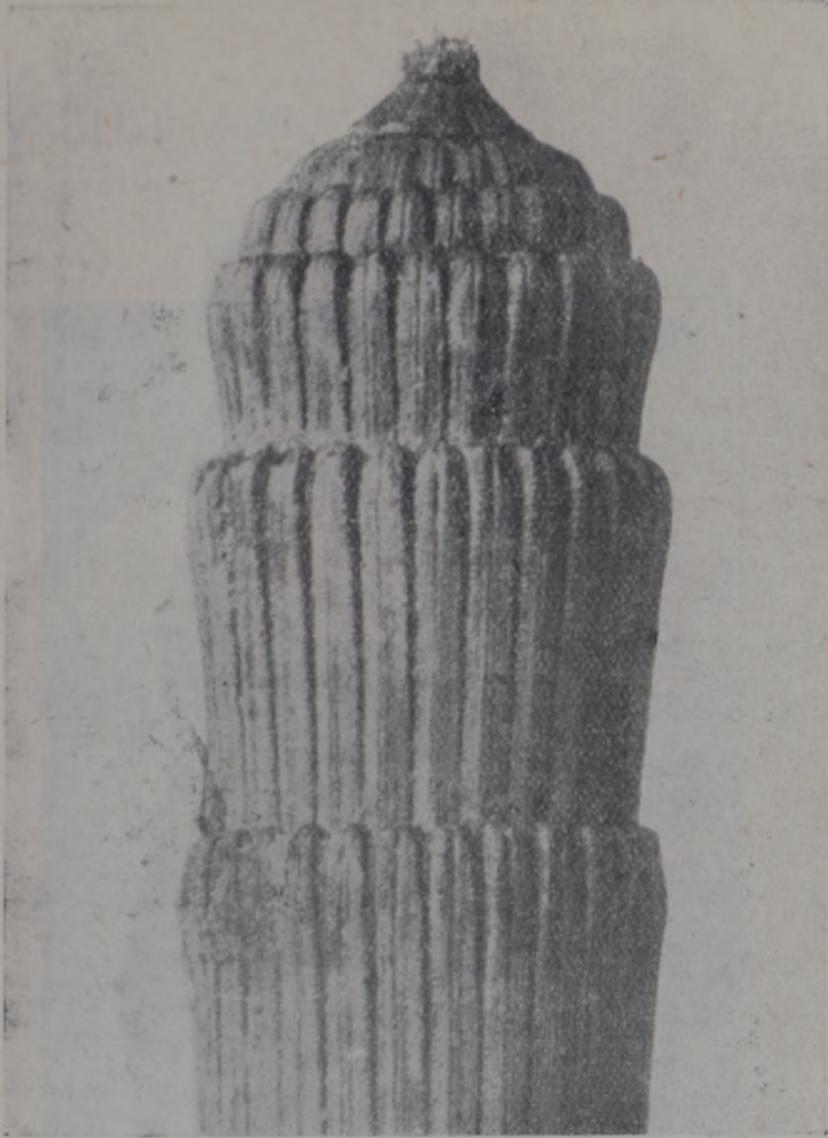


La grande salle sur l'avenue Louise (côté droit)

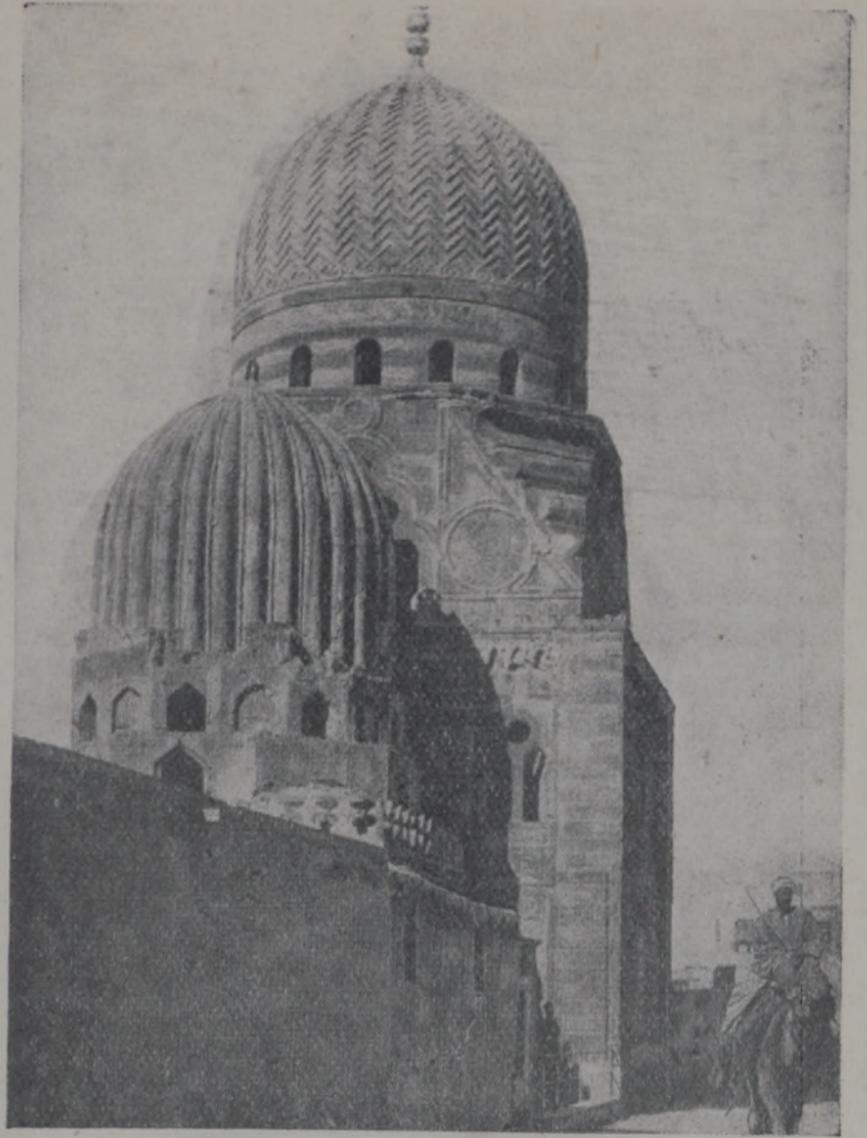
LA NOUVELLE GALERIE DU CENTAURE

62, AVENUE LOUISE, BRUXELLES

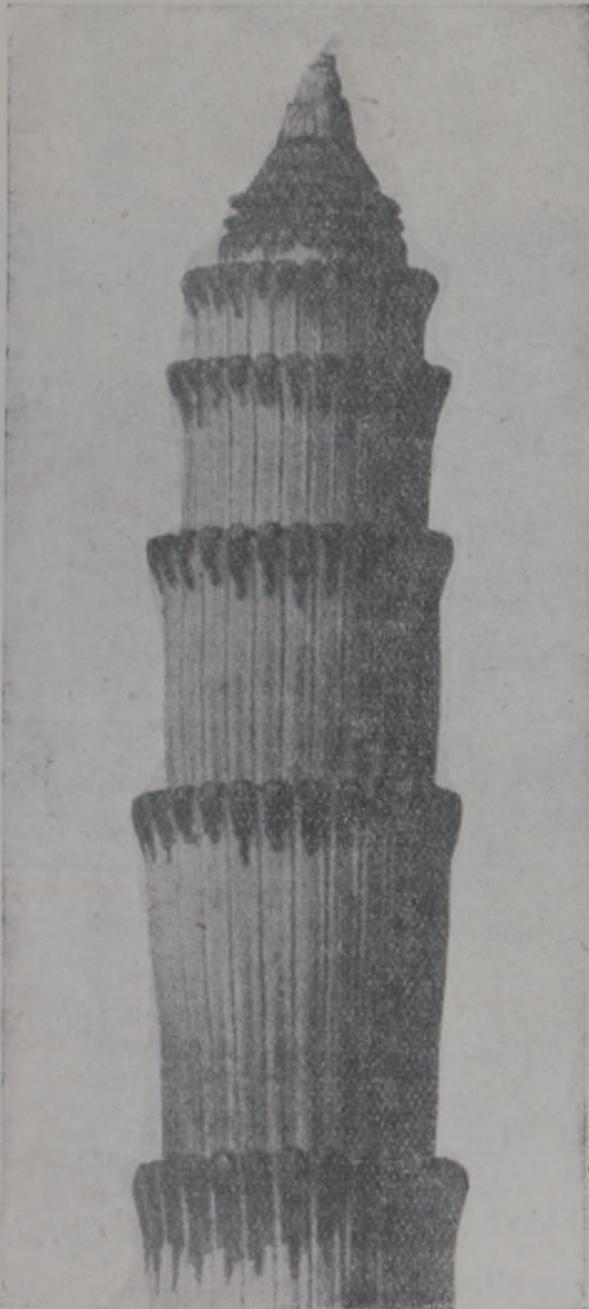
Architecte : A. Blomme, Bruxelles



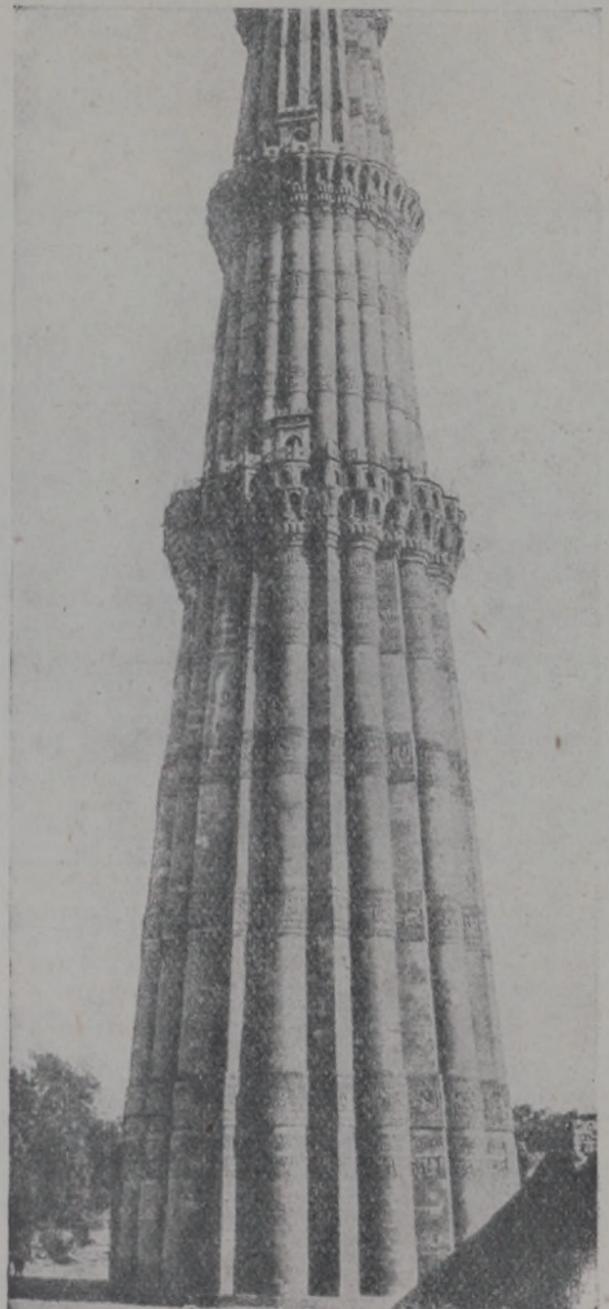
Prèle (5 × grandeur nature)



Tombeau des Mamelouks au Caire



Ivraie (4 × grandeur nature)



Mosquée-Minaret à Delhi

LA DÉCENTRALISATION ET LE ZONING : BERLIN

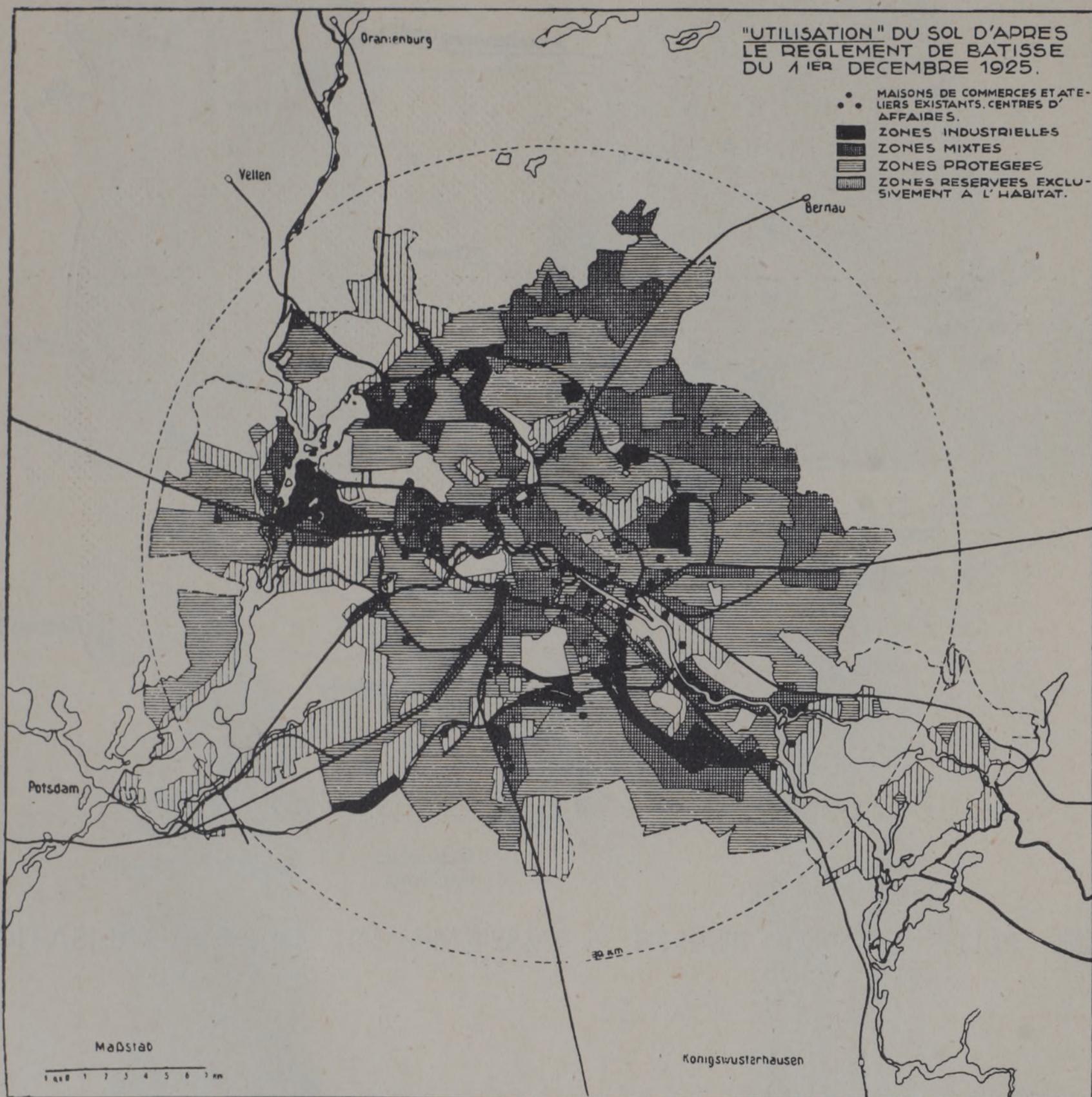


LE PLUS GRAND BERLIN : SYSTÈME DE DÉCENTRALISATION

Niederungen désignent les terrains bas ; *Hochflächen* les terrains élevés ; *Wohnsiedlungen* les colonies d'habitations ; *Industriesiedlungen* les centres industriels.

PLANCHE VIII.

LA DÉCENTRALISATION ET LE ZONING : BERLIN



LE PLUS GRAND BERLIN : ZONING

U R B A N I S M E

L A D E C E N T R A L I S A T I O N
E T L E Z O N I N G : B E R L I N

Deux études complètes et illustrées de documents suggestifs ont paru — l'une, au cours de l'année dernière, l'autre, récemment — dans la revue « Der Neubau », sous la signature autorisée du Dr. R. Heiligenthal. Ces études furent publiées à nouveau, pour l'essentiel, dans « Garden-Cities and Town-planning » (1925-26).

Les notes ci-après donneront le résumé des idées et des observations de l'urbaniste berlinois.

D é c e n t r a l i s a t i o n . L'industrie manifeste dès le XVIII^e siècle une tendance à s'éloigner du centre de la capitale; tendance qui se développe au siècle suivant dans de plus grandes proportions. Cet éloignement est dû principalement au progrès de l'industrie mécanique — qui dispense, en effet, d'aller chercher, au centre habité, la main-d'œuvre spécialisée.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, les petits centres industriels groupant autour d'eux les travailleurs gardent chacun une sorte d'identité industrielle et économique particulière, que vient bientôt rompre le formidable développement du travail mécanique et de série. Les travailleurs quittent la proximité des industries et voyagent quotidiennement du centre qu'ils habitent (la capitale ou les villes et villages environnants) au lieu de leur tâche.

Ainsi se manifeste la décentralisation, qui est la distribution de la population de la ville sur une superficie habitable beaucoup plus vaste, avec l'intention d'organiser cette répartition de manière à tirer parti, le mieux possible, de la surface occupée ou à occuper et d'éviter ainsi la congestion, soit des quartiers industriels, soit des zones d'habitations.

Il convient d'ajouter que la décentralisation de Berlin s'est vue arrêtée momentanément par suite du développement concentrique

donné à la capitale au siècle dernier. En effet, la conception courante de l'accroissement par « ring » successifs amena la création de voies ferrées, canaux, rues et artères concentriques, qui sont à présent l'obstacle le plus considérable au développement radial de la cité.

A l'heure actuelle, deux événements importants vont avoir une répercussion énorme sur l'urbanisation du grand Berlin : la construction d'un canal maritime et l'électrification des chemins de fer suburbains. L'une et l'autre aideront à la décentralisation normale de la capitale, la première en localisant le développement industriel, la seconde en permettant, par la rapidité du transport, l'éloignement de centres résidentiels.

Z o n i n g . Au XVIII^e siècle, Berlin se compose de rues bordées d'une seule rangée d'habitations de deux étages. Au cours du siècle suivant, on vit s'édifier les énormes blocs d'appartements, souvent sur plusieurs rangées de profondeur, éclairés par des cours minuscules, et flanqués de corps latéraux.

En 1853, fut édictée la première réglementation de la bâtisse; elle avait en vue surtout de limiter la hauteur des immeubles et de donner un minimum aux cours intérieures. La réglementation suivante, de 1887, visant l'amélioration des mêmes parties ne fut appliquée qu'incomplètement.

Ce n'est qu'en 1894 que fut passée la première mesure efficace en matière de **z o n i n g**. Elle avait pour objet d'interdire la construction industrielle dans le quartier de la « Hansa », de limiter la hauteur des immeubles et la proportion de construction des lotissements.

En 1897, une tentative sérieuse fut faite pour apporter une réglementation intelligente dans la zone comprise entre l'ancienne enceinte de la ville et le chemin de fer de ceinture. Cette tentative échoua par l'attitude du pouvoir exécutif. La zone en question changea d'ailleurs rapidement vers la seconde moitié du XIX^e siècle et se couvrit d'immeubles.

Il y eut encore une tentative pour limiter la hauteur des immeubles et la proportion de construction des lotissements. (3/10) dans la banlieue située au-delà du chemin de fer de ceinture.

Il résulta de ces échecs une congestion telle qu'on pouvait dire qu'en l'année 1913, 90 p.c. des habitants de Berlin vivaient dans des blocs d'appartements de 4 ou 5 étages, disposés en plusieurs rangées de profondeur sur des courettes obscures et malsaines. Cependant les rues étaient larges et bien tracées, et l'on n'y pouvait pas voir les fenêtres étroites, les appartements sombres et les minuscules cours intérieures.

En outre, les dangers de cette congestion furent accrus du fait que les constructions industrielles purent s'étendre parmi les habitations.

Mais à partir de l'année 1907 se dessine de plus en plus nettement un mouvement de réforme organisatrice. Le public comprit l'infériorité de ses conditions de vie urbaine. Des tentatives privées se firent jour; parmi celles-ci les propositions de la Société des Architectes berlinois ayant en vue principalement que les immeubles d'habitations soient construits à front de rue, et éclairés directement et non par des cours.

En 1912, fut fondé le « Z w e c k v e r b a n d » composé des autorités communales de Berlin et des environs, dans le but d'améliorer les conditions de logement. Cette association se rendit compte de la nécessité d'une répartition adéquate des divers quartiers du grand Berlin; mais le nombre et la variété des réglementations en vigueur dans les diverses communes fut un sérieux obstacle.

Jusqu'en 1919, le « Zweckverband » ne put guère réaliser ses desseins. Mais la conclusion de la guerre amena une chute de valeur des terrains. Il fallut admettre que les possibilités de développement de la capitale étaient limitées, par conséquent que la spéculation sur les terrains n'avait plus guère de raison d'être.

L'activité urbanistique du « Zweckverband » commença dès ce moment. Les années 1919 et 1920 virent l'établissement de la régle-

mentation de 1910, soit : la limitation à 3 étages des immeubles situés à front de rues traficantes; à deux étages, les immeubles des quartiers résidentiels.

Vint ensuite l'ordonnance du « Grand Berlin » (1920) réglementant la bâtisse de façon uniforme pour toute l'agglomération, en même temps qu'établissant les charges financières adéquates. Au point de vue administratif, le transfert des fonctions réglementant la construction eut lieu; le Premier Bourgmestre assume désormais ces fonctions. Peu à peu, les lois du zoning furent appliquées aux quartiers anciens de la ville.

Enfin, le 1^{er} décembre 1925, fut passée l'ordonnance sur la réglementation uniforme de l'agglomération — ordonnance accompagnée du plan de situation des constructions à venir, et dont le principal objectif est d'empêcher la spéculation sur les terrains. Le plan comporte aussi l'arrangement radial des espaces libres futurs et la prévision de quartiers bien définis pour le développement industriel.

Cette dernière ordonnance marque une belle étape, après quinze années d'efforts.

H. E.

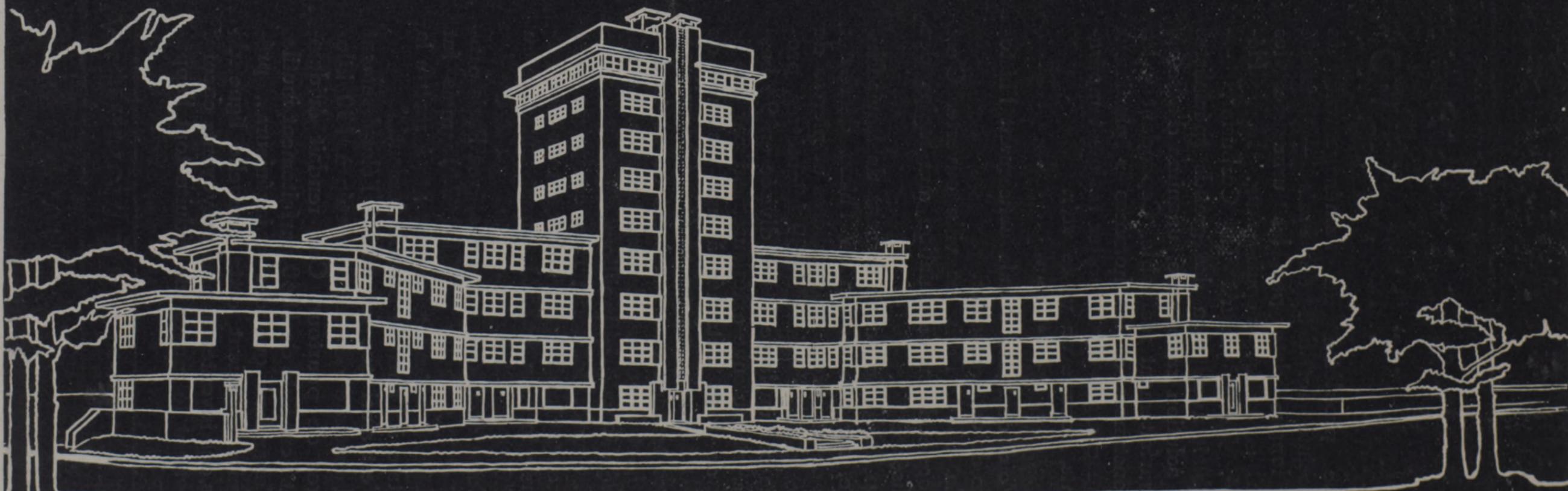
LE PRESENT NUMERO RENFERME
HUIT PLANCHES HORS - TEXTE.

VASTE IMMEUBLE 10 ETAGES A BOITSFORT-BRUXELLES
EN CONSTRUCTION DANS LA CITE "FLOREAL" TOUT EN

BAIQUES

"BELVEDEERE"

ARCHITECTE: J. J. EGGERICKX,
ENTREPRENEUR: HERMOYE ET GLORIAN



BAIQUETERIES "BELVEDEERE" AVENUE WOLVENDAEL N° 1
A BRUXELLES TELEPHONE 41036

DE/IN DE PUBLICITE E. VAN TONDEREN
RUE D'ARENBERG 17 BRUXELLE/ TEL 149 87

NOTES SUR LA QUESTION DE L'ENCEINTE FORTIFIÉE DE PARIS

Le problème de l'aménagement de l'enceinte fortifiée de Paris — abordé de longue date par les urbanistes les plus éminents, depuis Aug. Rey, Hénard, Risler jusqu'à Le Corbusier, — semblait avoir reçu des grands spécialistes une solution rationnelle, unanime d'ailleurs, et parfaitement réalisable. Cependant « les circonstances et les hommes » paraissent s'être chargés d'y apporter maints tempéraments, comme on va le voir.

Voici quelques détails concernant l'histoire de cette enceinte.

En 1814, Paris est ville ouverte. C'est l'époque de sa capitulation aux mains des coalisés.

En 1840, le gouvernement de Louis-Philippe, sur une motion de Thiers, décrète : « la construction, en meulières et pierres de taille, d'une enceinte de 39 kilomètres, protégée par un large fossé, divisée en 94 bastions, et soutenue extérieurement par une ligne de forts détachés à une distance de 1,500 à 2,000 mètres ». (G. Chaumière).

Les travaux commencèrent en septembre 1840, et furent rapidement achevés. La dépense s'éleva à 140 millions.

Peu après, les communes, comprises entre l'enceinte fortifiée et l'ancien mur des fermiers généraux (1752), furent annexées au territoire de Paris.

Cette double ceinture protégea Paris pendant quatre mois (1870-1871), mais fut bientôt reconnue impuissante à mettre la capitale à l'abri du bombardement.

C'est ainsi que fut décidé l'élargissement de l'enceinte des forts, portée à 130 kilomètres de pourtour. Ceci rendait évidemment l'enceinte de 1840 parfaitement inutile.

Cependant que des « ingénieurs... prévoyants édifiaient cette nouvelle ligne de forts, des inventeurs, plus prévoyants encore, trouvaient le moyen de réduire tout l'appa-

reil à l'inefficacité en augmentant la portée des canons et le calibre des obus. »

« On n'attendit point, d'ailleurs, la cruelle expérience de 1914, pour envisager la solution qui s'imposait : démolir une enceinte désormais inutile, et récupérer, au profit du bien commun, le terrain qu'elle occupait. » (G. Chaumière.)

Ainsi donc, l'histoire de l'aménagement de l'enceinte de Paris débuta bien avant la guerre.

Voici ce que disait, en 1909, M. Jules Siegfried, en proposant à la Chambre le remplacement des fortifications par une ceinture de parcs. « La France et la ville de Paris se doivent à elles-mêmes de rattraper immédiatement l'avance perdue. Le déclassement des fortifications leur en offre la possibilité. Bien coupables seraient ceux qui laisseraient passer cette occasion unique. »

L'année suivante, une affiche électorale, émanant de la section d'hygiène urbaine et sociale, présidée par M. Risler, disait :

« De l'air, des parcs, des sports! Sauvons nos espaces libres, sauvons nos fortifications! Parce que vous ne pouvez vivre dans les prisons de pierre parce qu'il faut à tous de la lumière, de l'espace et des terrains de sport; parce que depuis un demi-siècle Paris s'accroît formidablement et que les jardins disparaissent. C'est pourquoi, il faut exiger de l'Etat l'abandon gratuit du terrain des fortifications au peuple de Paris pour l'aménagement des parcs, des jardins et des terrains de jeux. »

Enfin, la décision fut prise : les fortifications seraient rasées, le terrain disponible aménagé. (Les deux conventions du 16 décembre 1912, puis la loi du 19 avril 1919).

Le premier coup de pioche à l'enceinte fortifiée de Paris fut donné le 28 avril 1919.

Des 94 bastions édifiés en 1840, 51 sont actuellement dérasés. L'année 1925-1926 doit voir la démolition de 16 autres bastions.

tandis que 15 autres sont à charge des réseaux auxquels ils ont été cédés. Deux bastions doivent être conservés à titre de monuments historiques.

Les travaux de démolition prendront fin vraisemblablement au cours de l'année 1928.

Les moellons de démolition sont revendus soit à des services publics (Office des habitations à bon marché, Régie immobilière de la Ville de Paris), soit à des particuliers. Les recettes provenant de la revente : 3 millions environ. La totalité des terrains, réservés jusqu'ici à l'autorité militaire, est de 51 Ha. Ceci donne lieu à des difficultés juridiques qui mettent aux prises la ville de Paris et l'autorité militaire lente à se décider.

A cette première déception s'ajoute celle des fameux « Immeubles à loyers modérés » (Régie immobilière de la ville de Paris). Le projet initial comportait — belle entaille dans le grand projet d'urbanisation! — la construction de 204 immeubles sur l'emplacement de 8 bastions. 72 immeubles sont en voie d'achèvement.

On connaît la triste histoire de ces immeubles, dont le prix de revient dépassa, par les frais sans cesse croissants de la construction, de plus de 120 0/0 les prévisions. D'où loyers « immodérés »! D'autant que les immeubles furent vite reconnus « trop exigus, et ne se prêtant pas aux besoins des familles nombreuses pour lesquelles ils ont été construits ».

Le terrain resté disponible est de 60 hectares environ. La ville de Paris, à bout de ressources (le déficit des « Immeubles à loyers modérés » s'élève jusqu'à présent à 10 millions) compte vendre ces terrains.

Que devient dans tout cela le grand projet d'aménagement de l'enceinte fortifiée?

On se l'est demandé, les spécialistes se sont inquiétés. Et l'on a vu construire encore, sur l'emplacement de 3 bastions, la « Cité Universitaire »; ailleurs, ont trouvé refuge, un peu au hasard :

Trois écoles de plein air.

Un « Parc des Fêtes et Exposition de la Ville ».

Deux grands terrains de sports.

Dix-sept terrains de jeux scolaires.

Le stade Petitjean.

Enfin on va créer, sur 5 hectares de fortifications, des promenades « sommaires et provisoires » (sic).

Paris est sans ressources, dit-on. Mais Paris possède d'éminents techniciens, qui assistent aujourd'hui au démembrement d'une grande richesse de la municipalité.

Nous sommes heureux de reproduire, en manière de conclusion, un passage de la lettre qu'écrivit au journal « Le Quotidien », à la fin de l'an dernier, M. Voisin, à la générosité duquel MM. Janneret et Le Corbusier — disons l'Urbanisme en général — doivent un des plus grandioses projets d'urbanisation « Le plan Voisin de Paris ».

« J'ai la plus grande admiration pour M. Janneret. Si sa façon de présenter des idées nouvelles peut paraître incisive, tout cela n'en est pas moins rationnel, et parfaitement étudié.

» Soyez complètement rassuré. Les hommes de 1925 sont si bêtes, si méchants, si ridiculement attachés à un sentimentalisme idiot, que le plan Janneret ne sera probablement jamais appliqué, ni même jamais envisagé.

» Dans 200 ou 300 ans, quand ce plan, moderne pour nos yeux, aura déjà subi un retard appréciable, un conseil municipal « conservateur » ne manquera pas de le sortir à nouveau.

» Haussmann n'a pu trancher à travers Paris qu'en s'appuyant sur les derniers bienfaits du « tyrannisme ».

» Aujourd'hui, je crois que nous pouvons abandonner l'espoir des prévisions larges pour tout ce qui touche à la vie des hommes.

» Les fortifications de Paris ne sont pas encore complètement démolies, et déjà la Ville de Paris, elle-même, vient de faire construire des immeubles sans prévoir, sur l'emplacement dont nous disposions, un bou-

levard d'une largeur inaccoutumée qui n'aurait pas manqué de décongestionner le centre de Paris.

» Pourtant, il est plus facile d'atteindre la porte de Clichy en empruntant un boulevard d'accès facile faisant le tour de la ville, que de subir la place de la Concorde et la place Clichy, où l'on ne peut circuler qu'entre minuit et 5 heures du matin. »

H. E.

TRACE GENERAL DES LOTISSEMENTS. — Nous résumons aussi succinctement que possible les considérations intéressantes qui ont parues dans « La Construction Moderne » du 30 octobre 1926 (Paris).

Le but principal d'une opération de lotissement, c'est, faisant œuvre pratique d'urbanisation, créer un quartier de ville, soigneusement adapté à l'ensemble de la ville, ainsi qu'aux quartiers immédiatement voisins, et parfaitement distribués dans ses commodités intérieures.

Quant aux rues, où chaque lot doit avoir accès, elles seront pourvues de viabilité et des canalisations nécessaires. De plus, ces rues seront disposées :

1° Pour la meilleure adaptation du quartier nouveau au reste de la commune; notamment, entre les rues obligatoirement conformes au plan d'aménagement communal, des liaisons directes seront prévues dans les directions où doit se porter la population future (lieux de travail, transports, centres civiques, commerciaux, etc.) et avec le voisinage immédiat.

2° Pour la plus commode distribution intérieure du lotissement sous le rapport de la disposition des lots, de la constitution de centres commerciaux secondaires, d'espaces libres si possible et d'ensembles pittoresques.

Communications: outre les artères prévues au plan d'aménagement local, d'autres grandes voies de liaison seront à ménager. En outre, place sera faite :

1° Aux voies destinées à faciliter l'accès aux lieux de travail et aux transports en commun qui y conduisent.

2° Aux voies secondaires, partant en direction des centres civiques et commerciaux de la localité.

Il y a le plus grand intérêt à relier convenablement le réseau viaire du lotissement nouveau au réseau d'alentour, et même à ménager des possibilités de raccordement ultérieur en cas de lotissement des terrains adjacents non encore urbanisés.

La dimension des îlots découpés entre les voies restera compatible avec un morcellement convenable du terrain, en se basant sur des longueurs de façade d'au moins 10, 8 et 6 mètres.

L'orientation des rues a grande importance; l'Est-Ouest doit être proscrite. La direction des vents violents, dans certaines régions, doit être soigneusement considérée.

La différenciation nette de voies de trafic et à caractère résidentiel doit être strictement observée dans les largeurs à donner à ces voies. Leur rendement utilitaire et leur aspect ne peuvent qu'y gagner.

Cette différenciation est intimement liée à la répartition des quartiers de lotissement : quartiers résidentiels, centres commerciaux, etc., etc.

Enfin les espaces libres bien répartis doivent agrémenter de verdure l'ensemble du lotissement. On se servira aussi des arbres d'alignement, et l'on aménagera des carrefours spacieux et verdoyants.

L'URBANISME ET LE PROBLEME FONCIER EN BELGIQUE. — Une étude générale et précise de la question due à notre collaborateur R. Verwilghen a été présentée par lui au Congrès International de l'Habitation et de l'Aménagement des Villes, à Vienne (1926). « Le Mouvement Communal » en donne le texte dans son numéro du 31 août 1926.

L'auteur examine d'abord l'état du problème foncier en Belgique.

1. Les restrictions, dans le domaine de l'urbanisme, apportées au libre exercice du **droit de propriété**, n'ont en vue que :

a) La réalisation de plans d'alignement et

projets de voirie dressés par les communes;

b) Le respect de la sécurité, de l'hygiène et, dans une mesure restreinte, de l'esthétique.

L'expropriation n'est possible, selon la loi, que pour cause d'utilité publique, et cette autorisation ne peut être accordée qu'à l'Etat, aux communes et certains établissements publics.

3. Les terrains sont généralement cédés en **propriété absolue**. Exceptionnellement on a vu appliquer d'autres formes de tenure, préconisées par les urbanistes.

4. Il n'existe pas de loi concernant le **remembrement** obligatoire de terrains appartenant à des particuliers. Les communes intéressées n'ont guère usé jusqu'à présent, des moyens mis à leur disposition par l'urbanisme.

De même, dans la reconstruction des régions dévastées, un excellent arrêté-loi, parfaitement établi, resta lettre morte.

Quant à la création de colonies d'habitations, l'institution de la Société Nationale des habitations et logements à bon marché est une action heureuse — bien que de résultats trop peu étendus.

Vient ensuite l'examen des projets de réforme, deuxième partie de l'étude.

Ayant nettement établi qu'« aucune ville ou commune belge n'a jusqu'à présent instauré une politique foncière méthodique ayant pour but l'amélioration des conditions de logement » et que les seules intéressantes manifestations d'urbanisme ont été faites « en dehors et fréquemment malgré les pouvoirs communaux intéressés » l'urbaniste examine ensuite le « projet de loi sur les plans d'aménagement et d'extension des villes et communes », projet dressé par la Fédération des ingénieurs communaux de Belgique. Ce projet, inspiré surtout des lois française, anglaise et hollandaise, renferme en outre des articles originaux sur la servitude temporaire de non bâtir sur tous les terrains compris dans la zone d'extension; l'autorisation don-

née aux propriétaires de mettre fin à la servitude grevant leurs biens en assumant eux-mêmes des travaux de voirie à y exécuter; la base de l'évaluation des indemnités; l'autorisation donnée aux communes d'exproprier des zones de terrain étendues avant l'aménagement imminent et avant l'établissement même du plan de voirie; le remembrement des parcelles de terrains à bâtir; enfin la base légale donnée aux zones différentielles de bâtisse, prévoyant l'indication de ces zones sur le plan.

L'urbaniste Verwilghen termine cette étude en affirmant le grand profit que tireraient les communes belges de telle législation. Et il souhaite que l'actuel congrès de Vienne, ayant mis « en relief l'importance de la politique foncière et les progrès réalisés grâce à elle dans bien des pays » incite enfin « la législature belge à adopter le projet de loi résumé ci-dessus. Puissent les communes, dit-il aussi, en faire un généreux emploi ».

LA PROTECTION DES SITES. — « Le Mouvement Communal », (n° du 31 août 1926), publie un article succinct dû à notre collaborateur Van der Swaelmen.

L'urbaniste envisage les nombreux compléments qu'il est indispensable d'apporter à notre maigre législation en matière de protection des sites. Si l'on veut voir celle-ci s'exercer efficacement, elle s'appliquera aux trois échelles de grandeur : 1° les parcs nationaux ou réserves naturelles d'étendue considérable; 2° les sites, paysages et stations scientifiques de nature diverse et d'étendue plus restreinte; 3° enfin les arbres remarquables (auxquels s'attaquent aujourd'hui pour en tirer profit, des administrations trop libres).

Voici textuellement le résumé qui termine l'intéressante étude de M. Van der Swaelmen :

« La Protection Effective de la nature doit s'étendre successivement à :

1° La constitution de réserves nationales;

2° La sauvegarde des sites pittoresques, stations scientifiques et arbres remarquables.

La loi relative à la conservation des monuments historiques et des sites complétée par une disposition relative aux réserves nationales pourvoit à ces deux premiers points.

3° L'établissement du Plan Régional d'Urbanisation (Regional Planning on Districting).

La loi sur l'Urbanisation pourvoit à ce troisième point.

4° La Protection des monuments.

La loi relative à la conservation des monuments et des sites pourvoit à ce quatrième point.

5° L'institution de servitudes d'Esthétique frappant les quartiers physionomiques, anciens ou nouveaux.

La loi sur l'Urbanisation pourvoit à ce cinquième point.

Dans l'application, la vertu de ces lois sera singulièrement exaltée si les pouvoirs intéressés adoptent ou ratifient, selon le cas, les règlements-types élaborés par la Commission des Règlements de l'Union des Villes et Communes belges, et publiés par l'Union, à savoir : Règlement-type sur les bâtisses. Le lotissement des terrains à bâtir. Les zones de recul et les règlements sur les bâtisses. Règlement différentiel type sur les Cités-Jardins et les Quartiers-Jardins. Règlement différentiel type sur le « zoning ».

BRUXELLES. — UNE NOUVELLE AVENUE. — « La commune de Woluwe-St-Pierre sera bientôt dotée d'une nouvelle et très belle avenue; celle-ci sera amorcée à l'avenue Urban Van Volxem, traversera une partie de la forêt de Soignes et aura son terminus à la chaussée de Bruxelles, à environ deux cents mètres de l'endroit dit « Les Quatre Bras ». Cette avenue aura trente-deux mètres de largeur. Des constructions pourront y être édifiées, sous réserve de ménager une zone de recul. »



Ascenseur Jaspar

Monte-Charges
Monte-Plats
Tire-Sacs

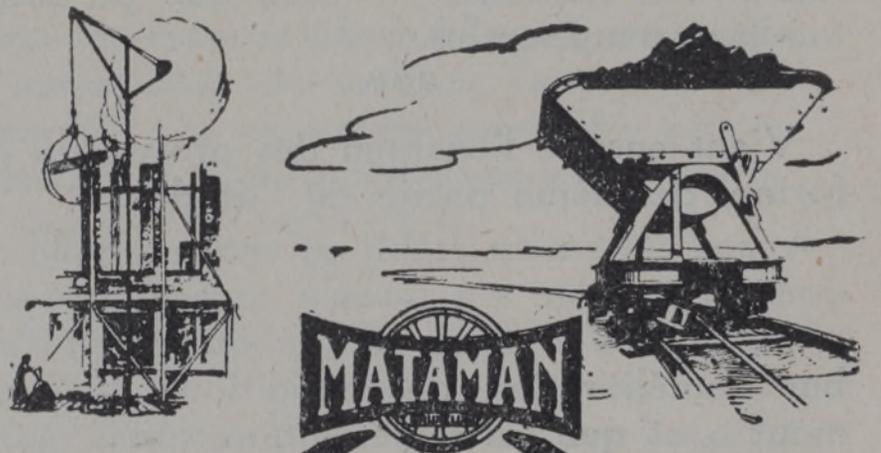
Electriques Mécaniques
Hydrauliques

Nous livrons très rapidement
Ascenseurs luxueux et ordinaires
Monte-Charges industriels — Monte-Plats
Monte-Dossiers

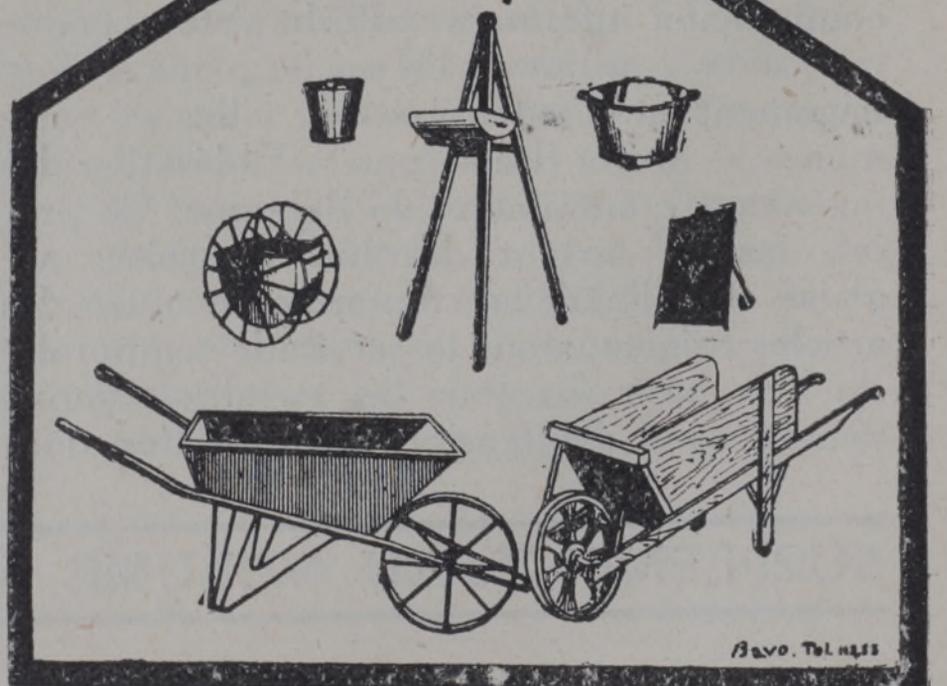


2, Rue Jonfosse
Télégr. Jaspar-Liège Téléphone 18 Liège

Demandez gratuitement Conseils. Visites de nos Agents
Devis et Références



Tout le matériel pour chantiers



BEVO. TEL. 1111

EXPOSITIONS CONFÉRENCES CONGRÈS

BRUXELLES. « LE GROUPE LIBRE » (dont nous avons plaisir à louer l'effort sincère pour ranimer le théâtre d'aujourd'hui) — nous avait promis, pour le mercredi 3 novembre dernier, des commentaires de M. Y. Obozinski sur « quelques exemples visuels du modernisme ».

Nous regrettons bien un peu, nous professionnels, que l'on ait si peu parlé de « la logique, la rigueur, l'absence de sentimentalité et d'individualisme qui doivent présider à la construction et à la standardisation de nos édifices, de nos meubles, de nos véhicules actuels, la perfection de ceux-ci étant plus liée à la technique de l'ingénieur qu'à l'imagination de l'artiste ».

Ces promesses étaient excellentes et continuaient :

« Ensuite, il (le conférencier) nous dira comment l'esprit de fantaisie reprend ses droits, par reflexe, avec d'autant plus d'exubérance, dans les arts qui demeurent soustraits aux nécessités d'ordre pratique et au machinisme de nos temps ».

Cette deuxième partie fut illustrée à plaisir. Mais nous n'avons, nous, rien à en dire.

Nous aurions souhaité plus de précision, de persuasion dans la causerie de M. Obozinski. Car il est très possible d'être persuasif et précis, même en s'adressant à une assemblée élégante.

Mais le conférencier était-il lui-même convaincu? Il semblait « accepter » un état de chose : l'actuel machinisme.

D'où notre impatience. Pressés par la réalité du temps, nous « n'acceptons » pas. Nous voulons « guider », **utiliser** le machinisme à l'organisation de notre vie moderne.

Pour le reste, vive l'esprit de fantaisie!

E. H.

LES HABITATIONS A BON MARCHÉ.

— La V^e session du Congrès national des

Habitations à bon marché et des Institutions de prévoyance, qui devait se tenir à Bruxelles dimanche 14 novembre dernier, est remise à une date ultérieure, par suite de circonstances de force majeure.

En attendant la prochaine réunion du congrès, le Bureau permanent, résumant certaines conclusions des rapports déjà présentés, a transmis au gouvernement un vœu pour voir maintenir le régime des primes actuellement en vigueur pour encourager la construction d'habitations à bon marché.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE. — Nous avons, dans notre précédent numéro, donné le programme complet des conférences organisées à l'intention des élèves et dessinateurs architectes.

Nous rappelons le titre de celles qui auront lieu, au cours de 1927, hôtel Ravenstein, rue Ravenstein, 3, à Bruxelles, à 8 h. 30 du soir aux jours suivants :

Les 20 et 27 janvier : A. Puissant : « Les habitations à bon marché et leur groupement »; les 3 et 10 février : A. Puissant : « Le Béton armé »; les 17 et 24 février : J. De Ligne : « Formation et développement des villes » (aperçus d'urbanisme); les 3 et 10 mars : L. Mercenier : « De l'hygiène du bâtiment »; les 17 et 31 mars : L. Mercenier : « L'éclairage électrique »; les 7 et 14 avril : P. Bonduelle : « La composition architecturale ».

CHEZ LES GEOMETRES. — La Chambre syndicale des Géomètres-experts, affiliée à la Chambre de commerce de Bruxelles, vient de composer son bureau comme suit : MM. Joseph Mertens, président; Léon Dupuits et le colonel Eckstein, vice-présidents; Paul Slenter, secrétaire général; Léon De Raeck, secrétaire-trésorier; Hubert De Kock, syndic.

A LA COMMISSION DES MONUMENTS ET DES SITES. — Sont nommés membres correspondants de la Commission royale des monuments et des sites (section de monuments) :

Pour la province de Brabant : M. Egide Rombaux, statuaire à Bruxelles, en remplacement de M. V. Rousseau, nommé membre effectif.

Pour la province de Liège : M. Olympe Gilbert, échevin de la ville de Liège, en remplacement de M. G. Francotte, décédé.

Pour la province de la Flandre Occidentale : M. Tulpinck, C., archéologue à Bruges, en remplacement de M. le chanoine Duclos, décédé; M. l'abbé Valckenaere, curé à Beerst.

Pour la province de la Flandre Orientale : M. Fred de Smet, critique d'art à Gand, en remplacement de M. Blomme, décédé.

Pour la province de Limbourg : M. Alfred Hansay, conservateur des archives de l'Etat, à Hasselt, en remplacement de M. Huybrights, décédé.

Pour la province de Hainaut : M. François André, avocat à Mons, en remplacement de M. Soil de Morialmé, nommé membre effectif.

ECOLE NORMALE PROVINCIALE A LOUVAIN. — En suite d'une décision prise par le Conseil provincial, la province de Brabant va mettre au concours la présentation d'un projet d'Ecole normale provinciale à ériger à Louvain. La Députation permanente prendra sous peu les délibérations nécessaires.

« Savoir et Beauté », sept. 1926.)

BRUGES. — **EXPOSITION DE PHOTOS.** — La Chambre Syndicale des Entrepreneurs de l'Arrondissement judiciaire de Bruges organise aux Halles, Grand'Place, à Bruges, avec le concours de l'Association des Architectes, une Exposition de photos de travaux exécutés depuis la guerre.

Cette exposition reste ouverte jusqu'au 2 janvier 1927.

Environ 1,200 vues seront exposées de travaux exécutés depuis l'armistice par des entrepreneurs de Bruges, Roulers, Ostende et Ypres.

C O N C O U R S

VILLE DE LUXEMBOURG. — Concours international entre architectes pour l'utilisation appropriée d'un emplacement désigné dans cette ville.

Les projets devront être parvenus à l'administration communale avant le 1^{er} mars 1927.

Sont prévus : 3 prix : de 15,000 fr., de 7,500 fr. et de 5,000 fr.

Le programme doit être demandé à l'administration communale de la ville de Luxembourg.

LA DEUXIEME EXPOSITION INTERNATIONALE D'ART GRAPHIQUE MODERNE se tiendra à Florence, durant les mois d'avril et de mai de l'année 1927. La ville de Florence voudrait par là perpétuer une tradition ancienne, interrompue par la guerre. L'organisation d'une telle exposition exigerait, paraît-il, que les participations ne soient ni individuelles, ni groupées par écoles, mais par nations.

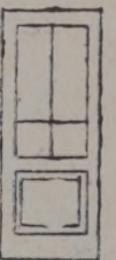
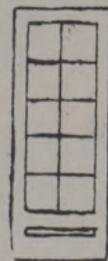
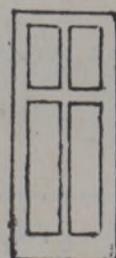
HYDROFUGE « CASTOR ». — Nous apprenons que la Commission de la Première Exposition du Bâtiment, à Lwow (Pologne), a décerné la Médaille d'Or aux Usines Fober et Palm, de Bruxelles, pour leur excellent produit contre l'humidité, l'hydrofuge « Castor ».

La Fabrique de Portes

113, Rue de l'Intendant

BRUXELLES

fabrique des Portes Standardisées et Moulures depuis plus de 20 ans



Prix très avantageux
Portes disponibles en fortes quantités

Fourniture à la commande
Visitez nos Magasins

113, Rue de l'Intendant, 113

Téléphone : 693.43
Télégr. : Meubelvries



Prix sur demande

PRIX DE L'ABONNEMENT A LA SIXIEME ANNEE DE	Belgique	Etranger
« LA CITE »	Francs belges	
	25.00	30.00

Tout nouvel abonné peut obtenir, à titre de prime :

a) La 5 ^e année de « La Cité », au prix réduit de	10.00	12.50
Les 3 ^e et 4 ^e années de « La Cité », au prix réduit de	5.00	7.50
(Le prix en librairie est de 10 francs Belgique, 15 francs étranger).		
b) <i>Le Cœur de la Ville de Bruxelles</i> , par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la « Conservation du cœur d'anciennes villes ». Une brochure de 24 pages. (Prix en librairie : 2 francs.)		gratuit
c) <i>L'Abbaye de la Cambre</i> , par G. des Marez. (Prix en librairie : fr. 1.50).		gratuit
d) <i>Paul Hankar (1859-1901)</i> , par Ch. Conrardy, et Raym. Thibaut. Une brochure illustrée. Prix en librairie : 3 francs.		gratuit

Tous les volumes de « La Cité » peuvent être fournis reliés en pleine toile, moyennant un supplément de fr. 12.50 par volume.

Editions « TEKHNE »

<i>LA CITE</i> . Première année. (Rare.)	fr.	30.—
Deuxième année. (Rare.)	fr.	15.—
<i>L'Art et la Société</i> , par H.-P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue « Art et Technique » (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés	fr.	20.—
<i>Matériaux de substitution dans la construction de maisons</i> , par J Seroen, architecte. Une brochure illustrée	fr.	2.—
<i>L'habitation coloniale Sa construction au Congo Belge</i> , par Gast. Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée	fr.	3.—
<i>Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail</i> , par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée	fr.	1.—
<i>L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque</i> , par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste	fr.	1.—
LA REVUE « TEKHNE » Collection complète de la 2 ^{me} année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés	fr.	15.—

Pour s'abonner à « La Cité » ou obtenir des livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux n° 166.21 Revue « La Cité », la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.

Établissements F. BIVORT, M. CORNÉT & C^o

11, rue Fossé aux Loups BRUXELLES

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES

Ingénieurs Conseils

Appareils de levage et de manutention — Ponts roulants — Ascenseurs —
Montes-charges — Mono-rails. — Élévateurs — Câbles transporteurs aériens

CRICS ET VÉRINS

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES — PONTS — CHARPENTES — PYLONES



Tuileries et briqueteries du "PROGRÈS",

Société anonyme -- à Hennuyères (Belg.)



PLANCHERS transportables
en briques creuses armées
CHEMINÉES DE FUMÉE ET DE VÉNTILATION
A CONDUITS SIMPLES ET MULTIPLES (Système Breveté)
BÉTON - Poutres - Charpentes

105

Grande Vitrierie, Miroiterie et
Verres spéciaux de la Couronne

H. Pieret-Pirotte

Avenue de la Couronne, 378, Bruxelles

Téléphone 370,24

Entreprise de tous travaux de vitrages. —

Glaces claires et argentées pour tout usage

Argenture, biseautage et réargenture. —

Verres à vitres, toutes dimensions et épaisseur

Même maison à Ottignies Tél. 79

308

TRAVAIL MÉCANIQUE DU BOIS

PORTES — FENÊTRES — ESCALIERS

TRAVAUX EN SÉRIE

LES MENUISERIES LIÉGEOISES

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

RUE GRANDE FOXHALLE

TÉLÉPHONE : 6394. HERSTAL

COMPTE - CHÈQUES POSTAUX 446,99